



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Conseil départemental
de la Haute-Garonne



Par son dynamisme économique et sa croissance démographique, la Haute-Garonne se classe dans le peloton de tête des départements les plus attractifs de notre pays. Si cette réalité nous réjouit, elle nous oblige aussi tous ensemble, conseillers départementaux et agents territoriaux, à conduire au présent et à imaginer pour le futur des politiques départementales adaptées aux besoins des Haut-Garonnais.

Ce rapport d'activités permet d'illustrer l'action du Conseil départemental pour l'année 2015, année transitoire puisqu'elle a été marquée par le renouvellement de l'assemblée départementale au mois de mars.

Il témoigne donc partiellement de la volonté politique de la nouvelle majorité, volonté tendue vers la solidarité territoriale et humaine, et dont l'action se consolide au fil des mois.

Pour cela, nous faisons des choix et nous agissons. Nos engagements politiques sont désormais à l'oeuvre à travers cinq priorités programmatiques bien identifiées :

- Pérenniser l'action sociale, notamment envers les plus démunis,
- Développer la solidarité et l'égalité territoriale,
- Défendre la République, expliciter la citoyenneté et la laïcité,
- Affirmer la place de l'éducation et de la culture,
- Promouvoir la proximité au quotidien et la qualité de la vie des habitants,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, stabiliser la fiscalité tout en maintenant un fort niveau d'investissement.

La feuille de route est claire et les défis sont nombreux à relever. Elu(e)s et agents du Conseil départemental sont ensemble au travail pour construire des politiques départementales ambitieuses, concrètes et porteuses de sens.

La lecture du rapport d'activités de l'année 2015 esquisse un chemin exigeant sur lequel nous avançons avec force et détermination. L'intérêt général nous guide sans cesse afin de toujours mieux servir, au présent et pour les générations futures, la Haute-Garonne et les Haut-Garonnais.

GEORGES MÉRIC
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

SOMMAIRE



6 INTRODUCTION

- Les 27 cantons de la Haute-Garonne
- Les 54 Conseillers départementaux
- L'Exécutif du Conseil départemental
- Le fonctionnement de l'Assemblée



12 SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

- Actions sociales polyvalentes de proximité
- Autonomie des personnes âgées
- Autonomie et compensation du handicap
- Insertion



34 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aide aux entreprises
- Innovation et recherche



40 LOGEMENT

- Aide à la pierre
- Aide à la personne



68 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Développement durable
- Eau
- Déchets
- Espaces naturels
- Activités de loisirs et de pleine nature



76 SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

- Risques des biens et des personnes
- Sécurité de l'alimentation en eau potable



22

ENFANCE ET JEUNESSE

- Enfance
- Prévention et éducation
- Insertion et orientation des jeunes



28

ÉDUCATION

- Collèges et cités scolaires
- Enseignement du premier degré
- Transports scolaires



44

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Aménagement des territoires
- Agriculture
- Voirie
- Transports collectifs
- Aides aux administrations publiques locales



56

TOURISME, SPORT, CULTURE

- Tourisme
- Sport loisirs
- Culture



80

MOYENS GÉNÉRAUX

- Ressources Humaines
- Informatique et télécommunications
- Bâtiments
- Finances
- Assemblée
- Marchés publics
- Contrôle de gestion, évaluation
- Sécurité juridique
- Documentation

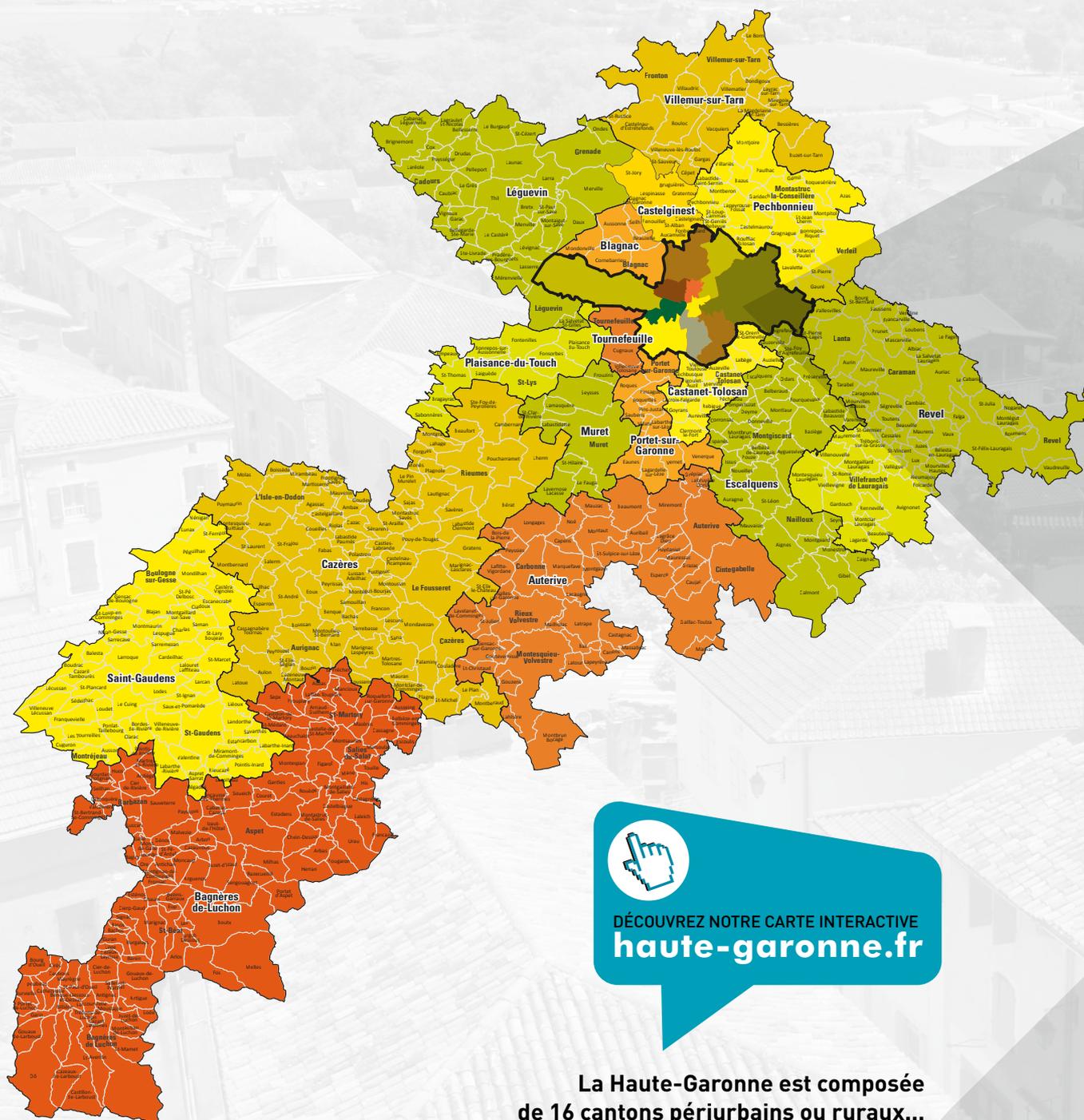


92

CITOYENNETÉ

- Démocratie participative

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE



- Auterive •
- Bagnères-de-Luchon •
- Blagnac •
- Castanet-Tolosan •
- Castelginest •
- Cazères •
- Escalquens •
- Lèguevin •
- Muret •
- Pechbonnieu •
- Plaisance-du-Touch •
- Portet-sur-Garonne •
- Revel •
- Saint-Gaudens •
- Tournefeuille •
- Villemur-sur-Tarn •

LES 54 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Les Haut-Garonnais ont élu, le 29 mars 2015, leurs 54 représentants sur les 27 cantons qui composent le département. Ces 27 femmes et 27 hommes sont élus pour une durée de 6 ans et composent l'assemblée départementale.

CANTON TOULOUSE 1



KLOTZ
Julien

STEBENET
Christine

CANTON TOULOUSE 2



COURADE
Christine

FABRE
Jean-Michel

CANTON TOULOUSE 3



BOYER
Anne

GABRIELI
Alain

CANTON TOULOUSE 4



DUCAP
André

WINNENPENNINCKX-KIESER
Jacqueline

CANTON TOULOUSE 5



PIGNARD
Patrick

SALLES
Paulette

CANTON TOULOUSE 6



EL KOUACHERI
Zohra

LLORCA
Jean-Louis

CANTON TOULOUSE 7



POUPONNEAU
Camille

SIMION
Arnaud

CANTON TOULOUSE 8



FARCY
Marie-Claude

GIBERT
Vincent

CANTON TOULOUSE 9



MIRASSOU
Jean-Jacques

VÉZIAN
Marie-Dominique

CANTON TOULOUSE 10



De SCORRAILLE
Jean-Baptiste

LAMANT
Sophie

CANTON TOULOUSE 11



LALANNE - de LAUBADÈRE
Marion

ICLANZAN
Serban

CANTON AUTERIVE



VÉZAT-BARONIA
Maryse

VINCINI
Sébastien

CANTON BAGNÈRES-DE-LUCHON



ARTIGUES
Roselyne

RIVAL
Patrice

CANTON BLAGNAC



BOUREAU
Pascal

MALRIC
Line

CANTON CASTANET-TOLOSAN



BAGNÉRIS
Bernard

PRUVOT
Muriel

CANTON CASTELGINEST



DENOUVION
Victor

FLOREUSES
Sandrine

CANTON CAZÈRES



DUARTE
Sandrine

SANS
Christian

CANTON ESCALQUENS



MÉRIC
Georges

POUMIROL
Émilienne

CANTON LÉGUEVIN



JULIAN
Alain

VOLTO
Véronique

CANTON MURET



BONILLA
Antoine

SÉRÉ
Élisabeth

CANTON PECHBONNIEU



CUJIVES
Didier

GEIL-GOMEZ
Sabine

CANTON PLAISANCE-DU-TOUCH



BUISSON
Jérôme

LECLERC
Marie-Claude

CANTON PORTET-SUR-GARONNE



LÉRY
Sébastien

VIEU
Annie

CANTON REVEL



HÉBRARD
Gilbert

PIQUEMAL-DOUMENG
Marie-Claude

CANTON SAINT-GAUDENS



DUCLOS
Jean-Yves

LAURENTIES
Céline

CANTON TOURNEFEUILLE



FOUCHIER
Dominique

ROLLAND
Isabelle

CANTON VILLEMUR-SUR-TARN



CABESSUT
Ghislaine

RAYSSEQUIER
Jean-Luc

L'EXÉCUTIF DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

						
Président	Vice-président	Vice-présidente	Vice-président	Vice-président	Vice-présidente	
MÉRIC Georges → Président du Conseil départemental	SIMION Arnaud → chargé de l'Action Sociale : Enfance et Jeunesse	VOLTO Véronique → chargée de l'Action Sociale : Seniors	GABRIELI Alain → chargé de l'Action Sociale : Handicap	PIGNARD Patrick → chargé de l'Action Sociale : Insertion, Économie Sociale et Solidaire	LECLERC Marie-Claude → chargée de l'Éducation et de l'Enseignement	
						
Vice-présidente	Vice-président	Vice-présidente	Vice-président	Vice-présidente	Vice-président	
VÉZAT-BARONIA Maryse → chargée du Développement Territorial, de l'Aménagement du Territoire et du Tourisme	SANS Christian → chargé des Routes, des Infrastructures et Réseaux	MALRIC Line → chargée des Transports	MIRASSOU Jean-Jacques → chargé des Sports, de l'Éducation Populaire et des Anciens Combattants	FLOREUSSES Sandrine → chargée de l'Emploi et de la Diversification Économique	RIVAL Patrice → chargé de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Montagne et du Thermalisme	
						
Vice-présidente	Vice-président	Vice-présidente	Vice-président	Secrétaire	Secrétaire	Rapporteur Budget
BOYER Anne → chargée de la Culture	FABRE Jean-Michel → chargé du Logement, du Développement Durable et du Plan Climat	VIEU Annie → chargée de l'Innovation et du Numérique	LLORCA Jean-Louis → chargé de la Politique de la Ville	CABESSUT Ghislaine → Secrétaire du Conseil départemental à l'Ingénierie Territoriale	BONILLA Antoine → Secrétaire du Conseil départemental à la Voirie et aux Transports	VINCINI Sébastien → Rapporteur Général du Budget, chargé du Personnel et du Patrimoine Départemental

LA COMMISSION PERMANENTE

Elle est composée de l'exécutif du Conseil départemental (ci-dessus) et de 13 membres :

EL KOUACHERI Zohra / **DUARTE** Sandrine / **GIBERT** Vincent / **STÉBENET** Christine / **CUJIVES** Didier / **GEIL-GOMEZ** Sabine /
FOUCHIER Dominique / **SÉRÉ** Élisabeth / **HÉBRARD** Gilbert / **LAMANT** Sophie / **De SCORRAILLE** Jean-Baptiste /
LAURENTIES Céline / **ICLANZAN** Serban

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE



L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

LES ÉLECTEURS DÉSIGNENT LEURS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX QUI FORMENT L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE.

Elle se réunit au minimum une fois par trimestre au cours de sessions publiques, l'Assemblée départementale peut aussi être convoquée à tout moment par le président.



LA COMMISSION PERMANENTE

ELLE EST COMPOSÉE D'UNE PARTIE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX: LE PRÉSIDENT, 15 VICE-PRÉSIDENTS, 2 SECRÉTAIRES, 1 RAPPORTEUR DU BUDGET ET 13 MEMBRES. TOUTES LES SENSIBILITÉS POLITIQUES Y SONT REPRÉSENTÉES.

Sur délégation de l'assemblée départementale, elle gère les affaires courantes du département. Elle se réunit une fois par mois.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SIÈGENT TOUS AU MOINS À L'UNE DES 7 COMMISSIONS THÉMATIQUES.

Ils étudient les dossiers qui leur sont soumis et donnent des avis afin de préparer les commissions permanentes.

LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

1^{RE} COMMISSION

**AFFAIRES GÉNÉRALES
PERSONNEL - PATRIMOINE**

PRÉSIDENTE : Muriel Pruvot,
VICE-PRÉSIDENT : Jean-Luc Raysseguier,
SECRÉTAIRE : André Ducap,
AUTRES MEMBRES : Arnaud Simion, Jean-Michel Fabre, Sébastien Vincini, Marion Lalane - de Laubadère, Véronique Volto, Dominique Fouchier.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Muriel Pruvot et Dominique Fouchier.

2^E COMMISSION

**CULTURE - ÉDUCATION - SPORT
ÉDUCATION POPULAIRE**

PRÉSIDENT : Vincent Gibert,
VICE-PRÉSIDENTE : Christine Stebenet,
SECRÉTAIRE : Marion Lalane - de Laubadère,
AUTRES MEMBRES : Camille Pouponneau, Muriel Pruvot, Victor Denouvion, Alain Julian, Line Malric, Marie-Claude Leclerc, Anne Boyer, Jean-Jacques Mirassou, Jean-Louis Llorca, Sandrine Flouressuses, Sophie Lamant, Sandrine Duarte.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Vincent Gibert et Jean-Jacques Mirassou.

3^E COMMISSION

AGRICULTURE - RÉSEAUX

PRÉSIDENT : Gilbert Hébrard,
VICE-PRÉSIDENTE : Roselyne Artigues,
SECRÉTAIRE : Sophie Lamant,
AUTRES MEMBRES : Antoine Bonilla, Bernard Bagnéris, Élisabeth Séré, Christian Sans, Patrice Rival, Jean-Baptiste de Scorraille, Marie-Claude Leclerc, Vincent Gibert, Jean-Yves Duclos.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Gilbert Hébrard et Marie-Claude Leclerc.

4^E COMMISSION

**ÉCONOMIE - EMPLOI - INNOVATION
NUMÉRIQUE - EUROPE
RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME**

PRÉSIDENT : Didier Cujives,
VICE-PRÉSIDENTE : Paulette Salles,
SECRÉTAIRE : Jacqueline Winnepenninckx-Kieser,
AUTRES MEMBRES : Jean-Baptiste de Scorraille, Patrice Rival, Victor Denouvion, Annie Vieu, Sandrine Flouressuses, Jérôme Buisson, Maryse Vézat-Baronia, Patrick Pignard, Zohra El Kouacheri, Christine Courade, Céline Laurenties

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Paulette Salles et Didier Cujives

5^E COMMISSION

ACTION SOCIALE

PRÉSIDENTE : Zohra El Kouacheri,
VICE-PRÉSIDENT : Sébastien Léry,
SECRÉTAIRE : Sophie Lamant,
AUTRES MEMBRES : Serban Iclanzan, Muriel Pruvot, Isabelle Rolland, Sandrine Duarte, Marie-Claude Piquemal-Doumeng, Arnaud Simion, Véronique Volto, Alain Gabrieli, Patrick Pignard, Ghislaine Cabessut, Marie-Dominique Vézian, Jean-Michel Fabre, Jean-Louis Llorca, Roselyne Artigues.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Zohra El Kouacheri et Serban Iclanzan.

6^E COMMISSION

TERRITORIALITÉ - TRANSPORTS

PRÉSIDENTE : Émilienne Poumirol,
VICE-PRÉSIDENT : Pascal Boureau,
SECRÉTAIRE : Jean-Baptiste de Scorraille,
AUTRES MEMBRES : Paulette Salles, Sébastien Léry, Antoine Bonilla, Ghislaine Cabessut, Julien Klotz, Bernard Bagnéris, Line Malric, Maryse Vézat-Baronia, Marie-Claude Farcy, Marie-Dominique Vézian, Jérôme Buisson, Jacqueline Winnepenninckx-Kieser, Didier Cujives.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Émilienne Poumirol et Marie-Claude Farcy.

7^E COMMISSION

LOGEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENT : Julien Klotz,
VICE-PRÉSIDENTE : Isabelle Rolland,
SECRÉTAIRE : André Ducap,
AUTRES MEMBRES : Jacqueline Winnepenninckx-Kieser, Gilbert Hébrard, Camille Pouponneau, Pascal Boureau, Ghislaine Cabessut, Élisabeth Séré, Christine Courade, Jean-Michel Fabre, Christian Sans, Sabine Geil-Gomez, Alain Gabrieli.

DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DES FINANCES :
Julien Klotz et Christian Sans.

8^E COMMISSION

FINANCES - BUDGET

PRÉSIDENT : Dominique Fouchier,
VICE-PRÉSIDENTE : Marie-Claude Farcy
SECRÉTAIRE : Marion Lalane - de Laubadère (membre de droit),
AUTRES MEMBRES : Georges Méric (membre de droit), Sébastien Vincini (membre de droit), Muriel Pruvot, Vincent Gibert, Marie-Claude Leclerc, Jean-Jacques Mirassou, Gilbert Hébrard, Didier Cujives, Paulette Salles, Serban Iclanzan, Zohra El Kouacheri, Émilienne Poumirol, Julien Klotz, Christian Sans.

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

- Actions sociales polyvalentes de proximité
- Autonomie des personnes âgées
- Autonomie et compensation du handicap
- Insertion



ACTIONS SOCIALES POLYVALENTES DE PROXIMITÉ

DIRECTIONS DES SOLIDARITÉS

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Département est le « chef de file » de l'Action Sociale et Médico-Sociale. Cette compétence au service des populations s'exerce en particulier au sein des Maisons des Solidarités (MDS). Ces 23 structures sont implantées sur des territoires où est mis en œuvre un Service Social polyvalent s'adressant à toute personne en difficulté sociale, et où se déclinent les différentes politiques sociales du Conseil départemental à tous les âges de la vie.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Le Département a poursuivi en 2015 la démarche visant à renforcer l'approche territoriale de l'action sociale mise en œuvre par les MDS selon un modèle d'intervention fondé sur le développement social local, la mobilisation des partenariats locaux et le développement du pouvoir d'agir des habitants.

Les orientations et priorités du nouvel exécutif départemental ont conforté et amplifié cette dynamique de renouvellement du travail social et médico-social engagée depuis 2013.

En 2015, les équipes des MDS se sont appropriées leur diagnostic social territorial établi à partir des éléments fournis par l'observatoire social et immobilier ; chacune a pu dégager une ou deux problématiques sociales saillantes à partager avec leurs partenaires locaux. Celles-ci portent principalement sur le développement de la prévention à tous les âges de la vie (soutien de la parentalité notamment, mais aussi prévention du surendettement ou du vieillissement), également sur la lutte contre l'isolement social et géographique des habitants en situation de précarité économique et sociale, ainsi que sur le traitement sur un mode partenarial des problématiques sociales de certaines populations cibles.

Dans le même temps, 14 MDS ont d'ores et déjà reconduit ou initié, en 2015, 22 actions sur un mode collectif.

Ces actions ont pris différentes formes, allant de la simple coordination des partenaires sur une problématique sociale (notamment dans le champ gérontologique) ou sur un ou plusieurs territoires ciblés ou l'ensemble du territoire de la MDS, jusqu'à des ateliers de groupes d'usagers autour des thématiques suivantes :

- La coordination opérationnelle des professionnels de différentes appartenances autour d'une problématique partagée.
- La prévention précoce.
- L'insertion sociale par la culture et le jardinage.
- L'accès des familles à faibles revenus aux vacances.
- L'exercice de la parentalité pour les familles relevant de mesures de prévention et de protection de l'enfance.
- La gestion du budget domestique et la maîtrise de la consommation énergétique.
- L'autonomie par la santé.

L'année 2015 a aussi été ponctuée de plusieurs actions de communication en MDS à destination des usagers et des partenaires, comme par exemple une exposition de peintures itinérante « mille et une couleurs » dans les salles d'attente de Protection Maternelle et Infantile (PMI) des MDS d'Empalot, Bagatelle, la Faourette, un petit-déjeuner des partenaires à la MDS Bellefontaine.

En décembre 2015, la MDS de Castanet a été inaugurée dans ses nouveaux locaux.



PRINCIPAUX CHIFFRES

6 059 407 €

Moyens généraux
MDS

86 922 €

Accueil
accompagnement de
l'utilisateur en MDS

187 410 €

Accès aux droits
pour tous

8 669 €

Protection
des personnes

284 290 €

Animation
et développement
social du territoire

6 626 698 €

Actions sociales
polyvalentes
de proximité

23

Maisons
des Solidarités

90

points d'accueil

1 100

professionnels
de terrain

14 000

contacts
d'usagers/semaine

PERSPECTIVES 2016 :

Pour l'année 2016, le Conseil départemental a fixé les priorités suivantes :

- Améliorer la relation à l'usager, faciliter leur venue dans les lieux d'accueil, prévenir les phénomènes de violence.
- Réengager les Maisons des Solidarités dans les partenariats sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Promouvoir auprès des 1 800 professionnels de la Direction Générale Adjointe des Solidarités le développement social local et le pouvoir d'agir des habitants à travers un temps fort en avril 2016 (les journées du développement social local), prolongé par les « rencontres du développement social local » (une MDS présente à tour de rôle son projet et ses actions aux autres MDS et services centraux de la DGA des Solidarités).

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Livraison de la nouvelle MDS de Castanet : Coût du projet 3,5M€ dont 2,245M€ en 2015.
- Réaménagement intérieur des MDS Toulouse Centre (164 000€), de Soupertard (96 000€) et d'Auterive (100 000€).
- Aménagement de l'annexe Vignemale à Colomiers (67 000€)

PERSPECTIVES 2016 :

Poursuite des études pour le déplacement de la MDS Reynerie à Bellefontaine.

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Mise en place d'un outil facilitant l'accueil des usagers dans les 23 MDS du département (module accueil et orientation) et déploiement de la visioconférence.
- Ouverture de la Maison des Solidarités (MDS) de Castanet pour être au plus près des Haut-Garonnais.
- Poursuite du déploiement de la version Web de IODAS.
- Mise en œuvre d'un portail collaboratif.
- Mise en œuvre du e-CESU (chèque emploi service universel).
- Amorçe de la dématérialisation des dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec la numérisation de dossiers.



AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

DIRECTION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Depuis 2004, le Conseil départemental est «chef de file» de la politique sociale en faveur des personnes âgées. Il assure un rôle essentiel en matière de planification des établissements et services d'accueil.

Ce rôle de planification s'étend également aux services d'aide à domicile intervenant en qualité de prestataire auprès d'un public dépendant (personnes âgées dépendantes et personnes handicapées). Le Président du Conseil départemental est compétent pour l'autorisation de création ou de régularisation de ces services ainsi que pour arrêter la tarification propre à chacun (articles R.314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles). Il émet un avis sur les demandes d'agrément qualité qui lui sont soumises par les services de l'État.

Par ailleurs, depuis 2004, la responsabilité du Comité Départemental Représentatif des Personnes Âgées (CODERPA) a été transférée aux Départements, en les plaçant dorénavant auprès de chaque Président du Conseil départemental.

Le Département assume la charge d'aides sociales individuelles dispensées tant à domicile qu'en structure d'accueil. Ainsi, la personne âgée peut bénéficier d'aide pour les services ménagers, les repas, l'hébergement en établissement ou en famille, et d'aide à l'autonomie. La personne âgée peut également être accueillie chez un particulier, dont le statut d'accueillant, le pouvoir d'agrément et de contrôle du Conseil départemental ont été rénovés en 2002.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée en établissement ou à domicile, est un élément déterminant permettant de faire face aux besoins afférents. Le Conseil départemental évalue la dépendance, les besoins d'aide, attribue et verse cette allocation qu'il cofinance avec l'État (financement des 3/4 par le Conseil départemental). Par ailleurs, il assume pleinement le contrôle de l'effectivité de l'aide sur l'intégralité des bénéficiaires de l'APA à domicile.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Chèque Solidarité 31 : après le lancement en 2014 du dispositif CESU « Chèque Solidarité 31 », mise en place en 2015 d'un nouveau mode de versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), via le e-CESU, version dématérialisée des chèquiers. Il se concrétise par un virement sur un compte personnel PASS CESU sur internet. Tous les mois, l'allocation est versée sur ce compte et permet au bénéficiaire de rémunérer son (ses) intervenant(s) en quelques clics depuis son espace personnel (virement sur le compte bancaire de chacun des intervenants).

27 900

Bénéficiaires d'APA
à domicile et en établissement

1 168

Bénéficiaires
d'aide sociale

PERSPECTIVES 2016 :

- **Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV)** : mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 qui impacte tant les droits des bénéficiaires de l'APA et leurs proches (notamment avec la mise en place de l'APA dans une nouvelle version attribuant plus d'heures et diminuant le reste à charge pour les bénéficiaires), que les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- **Schéma** : élaboration du schéma départemental en faveur des personnes âgées – délibération du 15 octobre 2015.

PRINCIPAUX CHIFFRES

36 964 €

Coordination
gérontologique

77 668 340 €

Maintien à domicile
des personnes âgées

69 052 256 €

Hébergement pour
personnes âgées

146 796 633 €

Autonomie
des personnes
âgées

DIRECTION DES POLITIQUES TERRITORIALES ET DES INFRASTRUCTURES - PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Dans le cadre de la politique sociale en faveur des personnes âgées. Ainsi, le département assure plusieurs rôles, et particulièrement :

- De planification à travers les schémas départementaux.

Le schéma départemental gérontologique 2010-2015 de la Haute-Garonne, adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante de la Collectivité le 25 juin 2010, définit, pour 5 ans, les perspectives de l'intervention du Conseil départemental dans ce secteur.

- De programmation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
Il s'agit de réaliser un maillage territorial en établissements et services qui soient au plus près des besoins des usagers. Il est notamment chargé, à ce titre, seul ou conjointement avec l'État, d'autoriser leur création, leur extension ou leur transformation, selon les procédures en vigueur.
- De détermination, en lien avec les structures, des budgets et des tarifs «hébergement» et «dépendance» concernant les établissements (le budget «soin» dépendant de l'État), et des tarifs concernant les services d'aide à domicile autorisés et intervenant en mode prestataire.
- De mise en œuvre d'un dialogue de gestion avec ces établissements et services sociaux et médico-sociaux (signature de conventions tripartites, suivi et contrôle de la prise en charge, accompagnement de la démarche qualité ...).

Le Département assure une mission de coordination, à travers laquelle il s'agit notamment d'harmoniser sur le territoire les réponses apportées à la population âgée, et de développer les réseaux de partenaires.

Le Conseil départemental est impliqué dans les différents plans de prévention des risques et notamment le plan « Canicule » et le plan «grand froid». Il participe à l'élaboration du plan départemental de gestion d'une canicule et organise en interne sa mise en œuvre.

LES ACTIONS VOLONTARISTES

Le Conseil départemental propose un service de Téléassistance afin de sécuriser les conditions de maintien à domicile, notamment des personnes âgées. Ce service est entièrement gratuit pour l'utilisateur, la Collectivité assumant l'intégralité de son financement.

Il met en œuvre une politique de soutien financier auprès des associations agissant auprès du public des personnes âgées et de leur famille.

Le Conseil départemental apporte une aide financière pour les déplacements des personnes âgées de plus de 65 ans, à travers une subvention accordée au Syndicat Intercommunal pour les Transports des Personnes Âgées (SITPA). Cette aide s'élève à 36 000 € en 2015. Elle correspond à environ la moitié des coûts de transport engagés par le SITPA.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Renouvellement du marché de Téléassistance pour une durée de 4 ans. La société attributaire du marché public est chargée, après instruction des demandes par les services du Département, de l'installation, de la gestion des appels, et de la maintenance des matériels.

Déploiement de la Télégestion Solidarité 31, système permettant de garantir le suivi et la qualité de la prestation du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Équipe Qualité Plan d'Aide chargée de vérifier l'adéquation entre le plan d'aide prescrit et le plan d'aide réalisé.

22 800

Téléassistance

246

établissements

239

Services

PERSPECTIVES 2016 :

Élargissement des conditions d'accès au dispositif de la Téléassistance 31.

Mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

(Régime des Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD), création des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), Modification du dialogue de gestion avec les établissements, Conférence des financeurs, Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA),...).

Schéma Gérontologique de deuxième génération.

Halte-répit.

Renouvellement **des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.**

Dématérialisation des évaluations individuelles.



AUTONOMIE ET COMPENSATION DU HANDICAP

DIRECTION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental a la responsabilité administrative et financière de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Depuis sa création en 2006, ce Groupement d'Intérêt Public (GIP), associant le Conseil départemental, l'État, les organismes de protection sociale et les associations, est un « guichet unique ».

Depuis 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) est versée par le Conseil départemental et permet notamment aux personnes avec un handicap particulièrement important de pouvoir vivre à leur domicile conformément à leur souhait.

Le Président du Conseil départemental est compétent, aux côtés de l'Etat, en matière de planification et de tarification des établissements et services destinés à l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées.

Le Conseil départemental intervient traditionnellement en tant que financeur en matière d'aide sociale. Toute personne handicapée adulte, privée de ressources suffisantes et remplissant des conditions d'incapacité reconnues par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut bénéficier d'une aide à domicile ou de la prise en charge des frais d'hébergement en famille d'accueil ou en établissement spécialisé.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Chèque Solidarité 31 : après le lancement en 2014 du dispositif CESU « Chèque Solidarité 31 », à été mis en place en 2015 un nouveau mode de versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : le e-CESU, version dématérialisée des chèquiers. Il se concrétise par un virement sur un compte personnel PASS CESU sur internet. Tous les mois, la prestation est versée sur ce compte et permet au bénéficiaire de rémunérer son (ses) intervenant(s) en quelques clics depuis son espace personnel (virement sur le compte bancaire de chacun des intervenants).

MDPH : élaboration du projet MDPH31 2016-2020 en concertation avec les agents.

5 768

Bénéficiaires
de PCH

1 102

Bénéficiaires d'ACTP*

120 000

Usagers de la MDPH

2 576

Bénéficiaires
d'aide sociale

81 000

Ayants droits MDPH

*Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

PRINCIPAUX CHIFFRES

3 899 820 €

Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées

55 638 454 €

Maintien à domicile
des personnes
handicapées

118 568 447 €

Hébergement des
personnes
handicapées

137 906 €

Actions générales
en faveur
des personnes
handicapées

178 248 060 €

Autonomie
et compensation
du handicap

PERSPECTIVES 2016 :

MDPH 31 : mesures phares du projet MDPH31 2016 – 2020

- L'amélioration de la relation à l'utilisateur : développer l'accueil de proximité, mettre en place une charte d'accueil et des enquêtes auprès des usagers, faciliter l'accès à l'information grâce à des outils tels que les fiches-type et FAQ (foire aux questions), refonte du site internet, espace personnel sur internet.
- La simplification du parcours du dossier : dématérialisation complète en supprimant le dossier papier en interne, rassembler dans un pôle unique les instructions des dossiers enfants et adultes, permettre un parcours encore plus différencié entre les dossiers nécessitant une réponse courte et ceux ayant besoin de plus d'étapes.
- Le développement du partenariat : renforcer et dynamiser les relations avec tous les partenaires, développer la fonction d'observatoire de la MDPH.

Schéma : élaboration du schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap - délibération du 15 octobre 2015.

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental assure plusieurs rôles dans le secteur des personnes en situation de handicap, et particulièrement :

- De planification à travers les schémas départementaux.
- De programmation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
Il est notamment chargé, à ce titre, seul ou conjointement avec l'État, d'autoriser leur création, leur extension ou leur transformation, selon les procédures en vigueur.
- De détermination, en lien avec les structures, des budgets et des tarifs concernant les établissements (le budget «soin» dépendant de l'État), et des tarifs concernant les services d'aide à domicile autorisés et intervenant en mode prestataire.
- De mise en œuvre d'un dialogue de gestion avec ces établissements et services sociaux et médico-sociaux (suivi et contrôle de la prise en charge, accompagnement de la démarche qualité ...).

Le Département assure une mission de coordination, à travers laquelle il s'agit notamment d'harmoniser sur le territoire les réponses apportées à la population âgée et handicapée, et de développer les réseaux de partenaires.

LES ACTIONS VOLONTARISTES

Le Conseil départemental propose un service de Téléassistance afin de sécuriser les conditions de maintien à domicile, notamment des personnes en situation de handicap. Ce service est entièrement gratuit pour l'utilisateur, la Collectivité assumant l'intégralité de son financement.

Il met en œuvre une politique de soutien financier auprès des associations agissant auprès du public des personnes handicapées et de leur famille.

Pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap, le réseau de transport public Arc-en-ciel du Conseil départemental a mis en place depuis le 1er septembre 2014 un service de substitution, baptisé « Autonobus 31 », proposé lorsque le véhicule et/ou les points d'arrêt du réseau Arc-en-ciel sont jugés inaccessibles. Les personnes en fauteuil roulant, les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80 % avec la mention « cécité » ou « besoin d'accompagnement », les personnes âgées de 60 ans et plus présentant une perte d'autonomie correspondant aux niveaux Groupes Iso-Ressources 1 à 4 (donnant droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) peuvent utiliser ce service, en s'inscrivant au préalable auprès d'une centrale de réservation créée à cet effet.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Renouvellement du marché de Téléassistance pour une durée de 4 ans. La société attributaire du marché public est chargée, après instruction des demandes par les services du Département, de l'installation, de la gestion des appels, et de la maintenance des matériels.

42

Établissements

41

Établissements
et lieux de vie enfants

PERSPECTIVES 2016 :

- Élargissement des conditions d'accès au dispositif de la **Téléassistance 31**.
- **Schéma départemental** en faveur des personnes en situation de handicap.
- Renouvellement **des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux**.



INSERTION

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

La Direction de la Coordination et du Développement Social est en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre de façon coordonnée et de l'évaluation des politiques relatives à l'Action Sociale, l'Insertion, le Logement et l'Habitat.

Elle accompagne le déploiement de ces politiques sur le territoire par un appui auprès des Maisons des Solidarités et la formalisation de supports adaptés pour les professionnels permettant l'harmonisation des pratiques.

Elle est chargée de favoriser la prise en charge globale de la situation des usagers, notamment les plus fragiles et de privilégier les pratiques préventives (insertion des publics, pilotage de la coordination des aides financières à l'échelle du département, les situations d'endettement, la protection des adultes vulnérables, enquêtes sociales à la demande de l'État...).

Elle valorise l'expertise du Conseil départemental dans le champ des politiques sociales, la connaissance du public sur les territoires et l'évaluation sociale vis-à-vis des partenaires, des institutions et des collectivités à travers des « conventionnements cadres ».

Le Département assure le déploiement et la coordination des politiques d'inclusion à l'échelle des territoires également par un appui technique auprès de 23 Maisons des Solidarités (MDS) :

Pour ce faire, elle s'est mobilisée en 2015 à travers les actions suivantes :

- Un appui technique en temps réel pour les équipes sociales qui interpellent notamment sur des situations complexes ou urgentes.
- Formations des équipes sur les politiques liées au logement (288 agents de MDS concernés).
- Des ateliers thématiques mensuels en direction des cadres de MDS sur des sujets d'actualité ou au regard des besoins exprimés par les équipes, avec la participation des partenaires institutionnels concernés (Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Électricité de France (EDF), ENGIE, Services Intégrés Accueil Orientation (SIAO), Banque de France, Pôle Emploi, Missions Locales, Service d'Aide aux Victimes d'Information et de Médiation (SAVIM)...) permettant de construire la déclinaison des différents sujets abordés à l'échelle des territoires.
- Des rencontres partenariales organisées et animées par la Direction de la Coordination et du Développement Social en 2015 entre chaque MDS et les représentants locaux des Agences du Pôle Emploi et des Missions Locales.
- Développement des référentiels professionnels pour les équipes des MDS accessibles sur le site intranet.



LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental assure une mission de « chef de file » de l'insertion et mène une politique volontariste forte pour les personnes qui sont confrontées à la précarité, au chômage de longue durée, à l'exclusion économique ou sociale.

Depuis 2009, il assure le pilotage et la responsabilité du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec la même volonté d'articuler le droit à l'allocation et l'offre d'insertion.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) réaffirme des orientations prioritaires :

- Un accueil et un accompagnement social de proximité.
- Un maillage dense de l'offre d'accompagnement professionnel qui donne la priorité aux personnes les plus en difficulté.
- Des actions d'insertion diversifiées pour chaque allocataire du RSA et les membres de sa famille : actions favorisant l'accès aux droits, actions destinées à favoriser le lien social et la citoyenneté, activités socioculturelles. Toutes ces actions sont réalisées en articulation avec les dispositifs et services de droit commun.

Tout en soutenant cette politique globale d'insertion, le Conseil départemental revendique un égal accès aux droits pour tous. Dans cet objectif, il s'articule avec les collectivités locales, les services publics, le secteur associatif et l'ensemble des intervenants dans le champ de la lutte contre l'exclusion.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- **Signature du Pacte Territorial d'Insertion (PTI)** en juin et lancement d'une dynamique partenariale autour des politiques d'Insertion, notamment avec la Région.
- Signature en janvier et mise en œuvre de la **Convention Globale d'Accompagnement Pôle Emploi**, et redynamisation dans ce cadre du partenariat entre le Pôle Emploi et les Maisons des Solidarités pour une meilleure coordination des parcours d'insertion.
- Formalisation des articulations entre le Conseil départemental, dont les Maisons des Solidarités et les deux **Missions Locales**, à l'occasion du démarrage en 2015 du dispositif Garantie Jeunes et du dispositif Insertion Emploi des Jeunes (IEJ).
- Renouvellement de la convention de gestion de la **Subvention Globale de Fonds Social Européen (FSE)** permettant la mobilisation de plus de 2 millions de recettes FSE annuelles sur la programmation 2014-2020.
- **Signature d'un protocole avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** (porté par Toulouse Métropole) pour permettre une meilleure coordination des offres d'accompagnement socioprofessionnelles des publics, sans risque de juxtaposition des financements du FSE.
- Définition de **nouvelles modalités de financement par le Conseil départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** suite à la réforme de l'État.
- Développement du partenariat avec le Rectorat dans le cadre du développement des **Emplois Aidés** pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).
- Démarrage de la démarche de **renouvellement du Programme Départemental d'Insertion**.

50 000

allocataires du RSA

+ 6,5%

d'augmentation du nbre
de bénéficiaires du RSA
entre 2014 et 2015

29 047

bénéficiaires du RSA inscrits
comme demandeurs d'emploi

PERSPECTIVES 2016 :

Le contexte économique dégradé et l'augmentation des indicateurs de précarité restent toujours très prégnants à ce jour. L'impact sur les dépenses d'allocations RSA est toujours très marqué avec une augmentation continue envisagée sur 2016. La demande sociale reste aujourd'hui très forte, notamment dans le champ du logement social.

- **Le renouvellement du Programme Départemental d'Insertion en 2016** s'appuyant d'une part sur la réaffirmation des axes forts du PDI actuel et d'une nouvelle dynamique fondée sur une démarche d'appels à projets *dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire*.
- **Un travail de coordination avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**, notamment dans le cadre de l'élaboration à venir d'une Convention Globale Territorialisée entre le Conseil départemental et la CAF.
- **Un travail de coordination annoncé dans le cadre du PTI entre le Conseil départemental et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)** avec l'appui de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS).
- **Le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics** en lien étroit avec la Direction des Achats et de la Commande Publique et les différentes directions de la collectivité.



LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental accorde la gratuité totale des transports publics sans aucune limitation de voyages aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active Socte, domiciliés en Haute-Garonne, et selon certaines conditions aux demandeurs d'emploi domiciliés en dehors du périmètre de transport urbain, aux personnes bénéficiant d'un contrat aidé, ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle. Les trajets départementaux réalisés dans ce cadre, sur les réseaux Tisséo, Arc-en-ciel et TER, permettent pour ces publics défavorisés de faciliter la recherche effective d'un emploi, et une meilleure insertion sociale.

8 875

bénéficiaires de la gratuité
des transports au titre du
RSA

6 628

bénéficiaires de la gratuité
des transports au titre de
demandeurs d'emploi



PRINCIPAUX CHIFFRES

199 158 423 €

Versement d'un revenu
minimum garanti

4 844 918 €

Accompagnement
accès à l'emploi

1 896 852 €

Vie sociale,
citoyenneté

1 578 013 €

Insertion par l'activité
économique

1 291 780 €

Emplois aidés

519 880 €

Accueil information
orientation
professionnelle

6 398 610 €

Accès aux transports

221 600 200 €
Insertion

ENFANCE ET JEUNESSE

- Enfance
- Prévention et éducation
- Insertion et orientation des jeunes

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

La loi du 5 mars 2007 confie directement l'organisation des missions de Protection Maternelle et Infantile (PMI) au Président du Conseil départemental et fait de la prévention, un axe majeur de la protection de l'enfance. Il est « chef de file » de la protection de l'enfance et il est chargé de mettre en œuvre l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'ASE s'adresse aux mineurs, à leurs familles ainsi qu'aux mineurs émancipés, aux majeurs de moins de 21 ans en difficulté. Elle consiste à proposer un soutien matériel, éducatif, psychologique, en cas de « difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre » y compris par une prise en charge hors du milieu de vie habituel si nécessaire. La prévention des mauvais traitements s'inscrit dans ce cadre global.

En 2013, le Conseil départemental a souhaité une actualisation du Schéma Départemental de l'Enfance et a adopté son nouveau « Schéma Départemental de l'Enfance 2014-2019 » qui définit, pour les 5 années à venir, les axes forts de la politique publique en la matière.

Issu d'une élaboration concertée avec l'ensemble des acteurs de l'enfance en Haute-Garonne, le nouveau Schéma Départemental de l'Enfance a permis de mettre en exergue la nécessité de mieux aider les familles au moment de l'arrivée de l'enfant, de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs de l'enfant, de développer un partenariat interinstitutionnel plus fort autour des questions de santé des enfants, de créer de nouvelles modalités de réponse aux besoins des enfants et des familles, mais aussi de réaffirmer la place de l'enfant en situation de handicap au sein des dispositifs départementaux.

Le Conseil départemental souhaite que ce Schéma permette à tous les professionnels de l'enfance de partager les mêmes valeurs et de posséder un cadre de travail commun afin de favoriser la prévention et l'accompagnement des familles, dans l'intérêt de l'enfant.

Un service pivot entre prévention et protection est le service enfance en danger.

La loi du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance confie au Président du Conseil départemental le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes concernant les enfants en danger ou risquant de l'être.

Cette mission est assurée par le service Enfance en Danger, pôle Informations Préoccupantes, qui recueille à l'échelle du département toutes les informations préoccupantes concernant des enfants susceptibles d'être en danger ou en risque de l'être.

Ces informations font l'objet d'un traitement qui implique un nécessaire temps d'évaluation. À l'issue de cette évaluation s'il s'avère que l'information préoccupante est sans objet, il est décidé de son classement. Si l'évaluation décèle une certaine fragilité de la famille, et donc des risques pour l'enfant, une proposition d'aide éducative peut être faite à la famille. Enfin, en cas de danger pour l'enfant, le procureur de la République est avisé.

Il est composé de deux pôles :

- Le pôle traitement des informations préoccupantes.
- Le pôle observatoire.

Le service Enfance en Danger est doté d'un numéro vert le 0800 31 08 08 qui fonctionne tous les jours de 8 h 30 à 17 h. Des professionnels sont là pour écouter, conseiller et prendre des recueils d'informations préoccupantes. En soirée, les week-ends et jours fériés, les appels sont basculés sur le 119, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger.

Le pôle Observatoire du service Enfance en Danger recueille et expertise les données départementales relatives à l'enfance en danger. Il établit des études statistiques et thématiques. Il transmet des données « anonymisées » à l'Observatoire national de la protection de l'enfance.

Ce pôle effectue aussi des actions de formations auprès d'associations, de professionnels ou futurs professionnels en lien avec la protection de l'enfance afin de leur faire connaître le dispositif de traitement de l'information préoccupante mis en place. Il rencontre également dans le cadre d'actions de prévention (sur les conduites addictives, les dangers d'internet et des réseaux sociaux, le harcèlement, la citoyenneté...) des jeunes souvent en établissements scolaires et des parents d'élèves.

PRINCIPAUX CHIFFRES

2 380 142 €

Protection Maternelle et Infantile

10 731 122 €

Prévention Aide Sociale à l'Enfance

114 480 936 €

Protection Aide Sociale à l'Enfance

45 636 €

Enfance en situation préoccupante

94 128 €

Adoption

127 832 240 €

Enfance



GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Concernant la protection de l'enfance deux nouveaux dispositifs apparaissent :

- Lancement d'un **appel à projet pour la création d'une plateforme d'accueil**, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (350 situations par an). L'ouverture est prévue en septembre 2016.
- Mise en place du **placement à domicile** (30 places) : nouveau dispositif en Haute-Garonne qui permet un accompagnement à domicile renforcé et la réservation d'une place en établissement d'accueil en cas de nécessité de placement.

543

MIE ¹ pris en charge
au 31/12/2015

432

Mères isolées
prises en charge
au 31/12/2015

2 423

enfants placés
au 31/12/2015

1 299

enfants accompagnés
(AED ²) au 31/12/2015

2 461

informations
préoccupantes

3 827

enfants faisant l'objet
d'une information
préoccupante

4 806

jeunes rencontrés
dans le cadre
d'actions de prévention

1. Mineurs Isolés Étrangers
2. Actions Éducatives à Domicile

PERSPECTIVES 2016 :

Concernant la protection de l'enfance, différents travaux et études sont en cours dont certains sont en voie de finalisation :

- Lancement d'un appel à **projet de « Séjours rupture »** pour les jeunes de l'Aide Sociale à L'Enfance (ASE).
- **Évaluation du dispositif départemental de l'ASE.**



PRÉVENTION ET ÉDUCATION

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

L'Assemblée Départementale a adopté un rapport cadre définissant les modalités d'intervention et d'organisation des services de la jeunesse. Il s'appuie sur les compétences obligatoires (le fonds d'aide aux jeunes et la prévention spécialisée), mais également sur les politiques et dispositifs volontaristes développés par le Département pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et au sport ainsi que sur la Maison Départementale des Adolescents (MDA).

Au-delà du simple soutien financier, la politique départementale de la jeunesse s'articule autour de grands principes : l'accès au droit commun, la prévention et la réduction des inégalités. Elle vise un certain nombre d'objectifs dont la continuité éducative et la mise en réseau des acteurs.

Pour ce faire, 4 axes stratégiques ont été retenus :

- La prévention des difficultés adolescentes et parentales.
- Le renforcement des actions en direction du public collégien.
- Le recentrage des dispositifs autour des Maisons des Solidarités (MDS) et le soutien de ses professionnels.
- La lisibilité de l'intervention du Conseil départemental.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action en faveur des Quartiers Urbains (PDQU), le Conseil départemental soutient les initiatives associatives et citoyennes et encourage l'accès pour tous aux offres culturelles, sportives et de loisirs. Il privilégie les territoires les plus en difficulté, prioritaires de la politique de la ville : en 2015, plus de 40 associations soutenues et subventionnées à ce titre pour favoriser des actions de lien social à destination des jeunes et de leurs familles (accès à la culture, sports et aux loisirs, vie de quartier, justice de proximité, information jeunesse...) qui ont fait l'objet, pour une majorité d'entre elles, de rencontres sur sites et d'un conventionnement avec le Conseil départemental.

En 2015, le Conseil départemental a également poursuivi son soutien, dans le cadre des dispositifs départementaux Ville Vie Vacances (VVV) et Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ), aux projets revêtant un caractère éducatif, valorisant la citoyenneté, le lien social et le rapprochement intergénérationnel.

TLPJ :

- Pour la programmation, 2014/2015 près de 6 826 jeunes environ ont bénéficié du dispositif dont 3 393 filles, pour 99 opérateurs associatifs et municipaux sur l'ensemble du département. 18,11% sur Toulouse et 81,89% sur le reste du département. Cette répartition renforce l'orientation rurale initiale du dispositif.

VVV :

- 1 626 jeunes ont été suivis et accompagnés, sur l'ensemble du département, dans le cadre du dispositif départemental VVV pour 128 structures dont 1 244 âgés entre 10/16 ans et 278 âgés entre 16/18 ans, dont 887 filles, et 498 suivis soit par les Maisons des Solidarités du Conseil départemental, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la Prévention Spécialisée, les Référents jeunesse de la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF), soit par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ...

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne contribue à lutter contre l'échec scolaire en soutenant les actions qui visent à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité. Il soutient les initiatives d'associations, de fédérations d'éducation populaire qui mettent en œuvre des actions d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens du département. Afin d'assurer une bonne complémentarité des acteurs et la plus grande cohérence éducative, le Conseil départemental a fait le choix d'inscrire son intervention dans un cadre partenarial en intégrant, dès l'origine, les comités départementaux de co-financiers.

1 761 collégiens en sont ainsi bénéficiaires.

Les projets sont répartis sur le territoire des 23 Maisons des Solidarités du Conseil départemental : 25 projets concernent Toulouse, 27 projets concernent les autres territoires du département.

Le Conseil départemental a cette année encore contribué à ce dispositif à hauteur de 236 788€.

PRINCIPAUX CHIFFRES

267 274 €

Prévention spécialisée

592 460 €

Interventions dans les territoires sensibles

311 988 €

Accompagnement à la scolarité

233 394 €

Prévention des difficultés adolescentes

367 584 €

Accès aux loisirs, à la culture et au sport

1 016 932 €

Éducation populaire

2 789 633 €

Prévention et éducation



Éducation populaire :

Dans le cadre du soutien du Conseil départemental au réseau des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) sur les expressions culturelles des jeunes, a été organisée le 16 avril 2015 une journée de valorisation de ce partenariat à destination des jeunes adhérents des MJC et des autres jeunes. Cette journée a bénéficié d'une couverture médiatique sur le site du Conseil départemental. Elle a permis de mettre en lumière le partenariat étroit et le soutien fort du Conseil départemental au réseau des MJC de Haute-Garonne.

La prévention jeunesse :

Après l'intégration au 1^{er} janvier 2015 de 4 derniers clubs de prévention associatifs (Empalot, Toulouse Est, Faourette et Quartiers Nord), la mission de prévention spécialisée est portée en régie par 10 services composés des Clubs de Prévention et des Référents Jeunesse de la Direction Adjointe Prévention Jeunesse. Ainsi l'ensemble de ces services avec près de 70 agents sont chargés de mettre en œuvre à ce titre, différentes actions concrètes sur les territoires de Bagatelle, Mirail, Toulouse Sud-Est, Bonnefoy, Soupétard, Pont-Vieux, Minimes, Faourette, Empalot, Reynerie, Castanet, Colomiers, Saint-Gaudens.

Les axes de la politique publique de la Prévention Spécialisée du Conseil départemental, située au cœur de la Protection de l'Enfance tel que posé par la loi du 05 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, sont les suivants :

- **Axe 1 :** Le Public (Réussite scolaire ; Prévention des conduites à risques ; Insertion sociale et professionnelle ; Médiation relationnelle à caractère éducatif).
- **Axe 2 :** L'accès aux droits : (Vivre ensemble et citoyenneté ; Accès aux droits ; Accès aux soins, Hygiène de vie ; Découvertes culturelles, artistiques, scientifiques, sportives).
- **Axe 3 :** L'environnement (Accompagnement des familles ; Soutien à la fonction parentale de familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu ; Rupture et isolement).

200

jeunes suivis
individuellement

2 000

jeunes accompagnés

250

actions d'animations
et manifestations

990

actions collectives



PERSPECTIVES 2016 :

1 - **Le Plan d'action contre les conduites addictives des jeunes** est en cours de finalisation et sera lancé sur la période 2016 - 2019.

Il a pour objectif de prévenir et de diminuer les conduites addictives des jeunes de 11 à 21 ans qui ont des conséquences désastreuses sur leur santé, leur scolarité, leur avenir, leur place future de citoyen dans la société.

Il aura pour axes d'intervention : les jeunes, les parents, les professionnels et les territoires.

Les moyens utilisés se déclinent de la manière suivante :

- En mobilisant les professionnels / les services / les partenaires du Conseil départemental.
- En musclant la prévention dont le Conseil départemental est garant de par ses compétences.
- En veillant à ce que ces jeunes bénéficient d'une prise en charge globale (sociale et sanitaire).

2 - Le Conseil départemental s'implique fortement dans la mise en œuvre du **Schéma des Services aux Familles** qui sera signé avec l'État et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en fin d'année 2016 et dont les objectifs sont de :

- Rassembler en un pilotage commun les politiques de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité afin de structurer et rendre lisible une offre complète à destination des familles et de permettre une réduction des inégalités territoriales d'accès à l'offre de services aux familles.
- Donner à la politique de services aux familles un cadre d'action partenarial.

INSERTION ET ORIENTATION DES JEUNES

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental intervient à travers le dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le financement apporté au fonctionnement des missions locales, du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et de 3 Points Information Jeunesse (PIJ).

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Pour le FAJ : Encadré par l'article L. 263-3 du code de l'action sociale et des familles, le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le fonds finance également des actions collectives, en direction de jeunes très éloignés des dispositifs d'insertions classiques, il s'agit le plus souvent d'aides à l'insertion, pour un peu moins de 10% de l'enveloppe budgétaire globale de 680 000 € inscrits au Budget Primitif 2015.

En 2015, sur 1 743 demandes, 1 542 ont été accordées, pour un total de 571 871,00 €, d'aides individuelles, avec une augmentation de près de 21 % par rapport à 2014, liées à une augmentation du nombre de demandes et une nette diminution des rejets du fait de la meilleure objectivation dans les dossiers des aides à l'insertion liées à la vêtiture notamment, qui avait été réinterrogées en 2014, le principe du forfait ayant été abandonné à cette période.

1 743

demandes

1 542

aides individuelles

PERSPECTIVES 2016 :

Par delà les effets de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) sur le transfert de la compétence à Toulouse Métropole, 2016 sera l'année de l'organisation opérationnelle du transfert de la pérennité de la mission pour les jeunes relevant des territoires départementaux.

PRINCIPAUX CHIFFRES

1 458 266 €

Accompagnement
vers l'emploi

1 768 891 €

Actions en faveur des
jeunes majeurs

3 227 157 €

Insertion et
orientation des jeunes



ÉDUCATION

- Collèges et cités scolaires
- Enseignement du premier degré
- Transports scolaires

COLLÈGES ET CITÉS SCOLAIRES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Département assure la construction, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics, à l'exception de certaines dépenses pédagogiques et des dépenses de personnel prévues à l'article L.211-8 du code de l'Éducation qui restent à la charge de l'État.

Il assure la maintenance des bâtiments et des équipements, notamment, depuis 2015 celle des réseaux et matériels informatiques.

Il est compétent pour organiser les services de restauration scolaire des collèges et l'hébergement des élèves (4 internats). Concernant la restauration scolaire, il développe une politique d'amélioration de la qualité des repas servis aux collégiens, visant à favoriser l'utilisation de produits locaux de qualité : Miam 31.

Il contribue aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'État.

Le Département est compétent pour définir le secteur de recrutement des collèges en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

Le Conseil départemental développe en outre diverses politiques éducatives soit sous forme d'actions directes, soit sous forme de subventions aux collèges.

Enfin, il propose aux familles les plus modestes une aide pour l'accès au service de restauration.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Le transfert de la maintenance informatique, jusque-là assurée par l'Éducation nationale est effectif depuis septembre 2015.
- 4 collèges préfigurateurs pour le développement du numérique éducatif.
- Un accompagnement des collèges pour mutualiser leurs achats en restauration scolaire est mis en œuvre via la constitution d'un groupement de commande.
- Démarrage du marché départemental pour les contrats de vérification incluant les besoins des collèges et du marché départemental de fourniture de gaz propane en citerne (juillet 2015). Accompagnement des collèges pour la mise en concurrence de l'achat d'électricité avant le 1^{er} janvier 2016.
- La politique de qualité alimentaire est accentuée par l'animation d'un réseau des cuisiniers des collèges pour valoriser la démarche Miam31.
- Le Conseil départemental des collégiens met en œuvre divers projets pour favoriser le vivre ensemble au collège, préserver l'environnement et encourager la pratique musicale.



PRINCIPAUX CHIFFRES

23 958 987 €

Construction et
réhabilitation des
collèges publics

5 111 947 €

Équipement des
collèges publics

12 728 328 €

Fonctionnement des
collèges publics

3 739 129 €

Participation au
fonctionnement des
collèges privés

400 619 €

Contrôle sanitaire
des collèges

6 234 999 €

Aides à la
scolarisation
des adolescents

11 824 €

Actions éducatives

52 187 927 €

Collèges et
cités scolaires

96 collèges publics **20** collèges privés **50 516** élèves en collèges publics **8 159** élèves en collèges privés

6 715 224 repas servis **20 832** Bénéficiaires de l'aide à la restauration scolaire

Un repas revient entre **8** et **10 €** selon la taille de l'établissement

PERSPECTIVES 2016 :

50 919 élèves attendus dans les collèges publics à la rentrée de septembre 2016 (+403).

- Lancement du Parcours laïque et citoyen dont l'objectif est d'offrir à chaque collégien des actions de sensibilisation aux valeurs de la République et au principe de laïcité ; renouvellement du Conseil départemental des collégiens en cohérence avec le Parcours.
- Mise en œuvre du plan d'investissement prévisionnel dans les collèges pour la période 2016/2021, voté en janvier 2016, qui prévoit, notamment, la construction de 4 nouveaux collèges. Engagement des démarches de redéfinition des secteurs de recrutement des collèges des territoires concernés dans un objectif d'amélioration de la mixité sociale.
- Livraison des tablettes dans les 4 collèges préfigureurs pour tous les élèves de 5^{ème} et leurs enseignants et préparation du nouveau plan Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE).
- Les actions de rationalisation technique et économique des dépenses de maintenance des bâtiments et des coûts de fonctionnement sont poursuivies par la mise en place de marchés départementaux se substituant aux achats directs des collèges.
- Les personnels territoriaux des collèges sont accompagnés pour optimiser l'organisation du travail et favoriser la prévention des risques. Le guide de la propreté dans les collèges est mis à la disposition de chaque agent.

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Équipement en matériels informatiques au travers du **plan TICE** : 4 millions d'euros y ont été consacrés.
- Développement des services apportés par l'**Environnement Numérique de Travail (ENT)** avec l'acquisition du module vie scolaire (notes et absences ; statistiques) et la maintenance de l'ENT.
- Intégration de la compétence « maintenance informatique des collèges ».
- Préparation du projet d'équipement des 4 collèges préfigureurs intégrant la fourniture des équipements mobiles individuels (EMI) aux collégiens de 5^{ème}.

PERSPECTIVES 2016 :

Éducation : montée en charge de la maintenance des collèges, définition du futur plan TICE, mise en place d'une première phase pour la fourniture des EMI dans 4 collèges préfigureurs.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Lancement et poursuite des études pour la restructuration des collèges Louisa Paulin de Muret, et du Bois de la Barthe de Pibrac, la reconstruction du collège Léon Cazeneuve à l'Isle en Dodon et la construction du nouveau collège d'Escalquens.
- Livraison des logements de fonction et lancement des travaux de reconstruction sur site du collège Georges Chaumeton à l'Union (4,5M€).
- Livraison de l'isolation par l'extérieur, et du changement des menuiseries et des volets roulants au collège Jean-Paul Laurens d'Ayguésvives (1M€).
- Livraison de la nouvelle demi-pension du collège Jean Jaurès de Colomiers (900 000€).
- Livraison de la nouvelle demi-pension du collège Grand Selve de Grenade (1M€).
- Mise en place de faux plafonds dans les circulations et les salles de classe du collège Voltaire de Colomiers (120K€).
- Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses des collèges Romain Rolland à St Jean et Toulouse Lautrec à Toulouse (137K€).
- Réfection des sanitaires du collège Vincent Auriol à Revel (75K€).
Plus d' 1 M€ ont été consacrés à des travaux d'accessibilité dans les collèges dont les ascenseurs aux collèges Jean Monnet à Bagnères de Luchon et Rosa Parks à Toulouse, le réaménagement de l'infirmerie au collège Jean Mermoz à Blagnac et la restructuration des sanitaires du collège Michelet de Toulouse.

D'autre part, près de 890 000 € ont été consacrés à la fourniture et l'installation de matériel de cuisine dans les collèges.

Travaux d'entretien courant dans les collèges du département : 2 230K€.

PERSPECTIVES 2016 :

- Poursuite des études pour la construction des **nouveaux collèges d'Escalquens et Cintegabelle**, et pour les restructurations des collèges de Louisa Paulin à Muret, Bois de la Barthe à Pibrac, Labitrie à Tournefeuille.
- Lancement des études pour **la reconstruction du collège Léon Cazeneuve à L'Isle en Dodon** et de la demi-pension du collège Pablo Picasso à Frouzins.
- Mise en œuvre du **programme d'accessibilité (Ad'Ap)**. Il représente 1,5 à 2 M€ annuels de travaux dans les établissements recevant du public.

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL 31 - EAU - VÉTÉRIINAIRE - AIR

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le LD31EVA assure des missions de contrôle sanitaire des services de restauration, mais aussi de conseil, de formation et d'audit.

Mise en œuvre de 3 actions :

- Contrôles bactériologiques des denrées alimentaires et de l'environnement (surfaces de travail, matériels, ustensiles).
- Formation du personnel.
- Audit : en hygiène et en nutrition.

- Suivi des restaurants administratifs, Crèche et Restaurant du Château de Laréole.

- Restauration sociale: Crèches, Écoles maternelles/élémentaires, Lycées, Maisons de retraite, hôpitaux.

103

Audits de collèges

PERSPECTIVES 2016 :

- Maintien de tous ces suivis.
- Suite à la parution du règlement INCO « information des consommateurs sur les denrées alimentaires », entré en application le 13 décembre 2014, l'objectif est d'**inventorier les allergènes dans les cantines des collèges**.
- Actualisation des supports de formations au regard du règlement INCO.
- Développement du calcul des valeurs énergétiques dans les aliments/étiquetage INCO.



ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Département aide les communes et les établissements publics intercommunaux pour la construction, les travaux de grosses réparations ou de rénovations et l'équipement en matériels et mobiliers, y compris informatiques, des écoles maternelles et élémentaires. Il subventionne également, sous certaines conditions, les premiers travaux d'implantation et d'aménagement des classes mobiles pour aider les collectivités à faire face à l'accueil des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré, lorsqu'il y a insuffisance de locaux suite à des ouvertures de classe.

Enfin, il aide également au fonctionnement d'organismes départementaux et d'associations intervenant dans le domaine éducatif.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

56 opérations financées au titre de la programmation scolaire, dont 12 nouvelles écoles.

147

Opérations de travaux sur bâtiments scolaires

28

Opérations numériques éducatives

50

Opérations d'acquisition de matériels

PERSPECTIVES 2016 :

2 235 élèves supplémentaires dans le 1^{er} degré en septembre 2016 (+98 classes).

La programmation scolaire 2016 a retenu **52 opérations de construction, extension ou réhabilitation d'école** pour un montant prévisionnel de subvention de 5 650 000 €.



PRINCIPAUX CHIFFRES

4 353 529 €

Aide à la construction d'écoles publiques du 1^{er} degré

223 583 €

Aide à l'entretien des écoles du 1^{er} degré

19 841 €

Bâtiments provisoires mis à disposition des communes

313 473 €

Aide à l'acquisition de matériel, mobilier et véhicules

110 246 €

Aide au fonctionnement des organismes éducatifs

92 358 €

Actions pédagogiques et périscolaires

5 113 029 €

Enseignement du 1^{er} degré

TRANSPORTS SCOLAIRES

DIRECTION DES TRANSPORTS

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Au titre de ses compétences propres, le Conseil départemental est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires hors du périmètre des transports urbains.

Il assure la prise en charge du transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Depuis 1983, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a instauré la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves domiciliés en Haute-Garonne de la maternelle à la terminale sous réserve qu'ils respectent la sectorisation des établissements scolaires et qu'ils résident à plus d'un kilomètre en ligne droite. Pour chaque élève transporté, cette mesure représente une économie de 654 € par an.

La dépense par élève est de 654 € sur la base de 74 044 élèves en juin 2015. Il y avait 1 009 circuits spéciaux en fonctionnement.

PRINCIPAUX CHIFFRES

46 572 806 €

Transports scolaires

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Depuis la rentrée 2015, **tous les autocars scolaires sont équipés de ceintures de sécurité et de système éthylotest antidémarrage**. Lors de l'année 2014-2015, **35 opérations SORTIR VITE** ont permis de sensibiliser 4 890 élèves de 6^{ème}, à la sécurité dans les autocars.

PERSPECTIVES 2016 :

2 235 élèves supplémentaires dans le 1^{er} degré en septembre 2016 (+98 classes).

Avec l'ouverture du lycée de Villefranche-de-Lauragais, 9 circuits spéciaux seront mis en service pour desservir 33 communes.

74 700

élèves inscrits au transport scolaire

23 500

élèves transportés sur le réseau Tisséo

1 009

circuits spéciaux de transports scolaires





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aide aux entreprises
- Innovation Recherche

AIDE AUX ENTREPRISES

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié au Conseil régional la coordination des actions de développement économique. Il a ainsi adopté son 2^{ème} Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) en 2011.

Les actions volontaristes

Le Conseil départemental a revu son dispositif d'interventions, voté en août 2014. Le Fonds Départemental d'Aide à l'Économie (FDAE) intervient essentiellement hors Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la grande agglomération toulousaine, afin de favoriser le maintien et le développement des activités économiques de proximité, par le biais d'aides :

- Directes ou indirectes à l'immobilier d'entreprise.
- Aux intercommunalités pour la création, l'extension ou la requalification de zones d'activités.
- À la création d'entreprises artisanales ou commerciales.
- Directes destinées à financer l'investissement en matériel de production.

Les instruments financiers spécifiques :

- Midi-Pyrénées Croissance (MP Croissance), qui intervient dans le capital des entreprises en création, en développement ou en reprise.
- Soutien à la Plate-forme d'initiative locale «Initiative Comminges», qui accorde des prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'entreprises.

PRINCIPAUX CHIFFRES

897 976 €
Aide aux entreprises

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Le 20 février 2015 : **signature de la convention du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE)** entre le Conseil départemental et le Conseil régional de Midi-Pyrénées pour la période 2011-2016.

Le FDAE a permis le **soutien de 70 entreprises** (43 artisans et 27 commerçants) pour 251,3 k€ permettant la **création ou le maintien** de 115 emplois.

Il a permis également le **financement d'une zone d'activité** pour 277 000 €.

MPCroissance est entrée au capital de 4 nouvelles entreprises et a réinvesti dans 3 entreprises pour une valeur de 1,16 M€.

Initiative Comminges a accordé **43 prêts d'honneur** permettant la création ou le maintien de 84 emplois dans le Comminges.

PERSPECTIVES 2016 :

Poursuivre les interventions économiques actuelles jusqu'au 31 décembre 2016.

Mettre en place un nouveau dispositif d'aides sur les interventions économiques (impacts de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)).



Gérée par un syndicat mixte, la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) EUROCENTRE, reconnue parmi les 12 grands sites logistiques français d'envergure internationale, répond aux attentes et besoins exprimés par les professionnels du transport. Doté d'infrastructures lourdes (routières, autoroutières, ferroviaires...), ce site de 300 hectares regroupe une part importante du frêt de marchandises et permet d'obtenir ainsi des gains de productivité grâce à une réduction du coût des transports. La ZAC est desservie par l'autoroute A62 et reliée au réseau ferroviaire via un embranchement à Castelnau d'Estrétefonds.

Le syndicat mixte réunit la Région, le Département de la Haute-Garonne et les 2 communes d'implantation : Castelnau d'Estrétefonds et Villeneuve-lès-Bouloc.

La présidence alterne tous les 3 ans entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et le Conseil régional Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées. Le Conseil départemental a repris la présidence du syndicat mixte le 10 décembre 2014.

À la fin de l'année 2015, sur 200 hectares de terrains commercialisables, 193 hectares ont été commercialisés. Les 7 hectares restants sont réservés et seront vendus en 2016 après obtention des autorisations administratives (Permis de construire et dossiers relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)).

On y compte 135 sociétés en activité dans le domaine du transport, logistique et services, générant 3 550 emplois.

Commercialisation

En 2015, 3 000 m² de terrain ont été vendus sur la zone Eurocentre :

- La SCI EUROPOLE a acheté 2900 m² de terrain en vue de la construction de 1 800 m² de bureaux locatifs.
- La société ASMOBAX, distributeur d'aciers spéciaux, s'est implantée à Eurocentre en janvier 2015 dans un entrepôt de 6 000 m².
- Le groupe TROUILLET a ouvert une agence pour son activité de construction de carrosseries industrielles et de semi-remorques sur un terrain de 11 400 m².
- La société CYTEC s'est installée dans une cellule de 4 500 m² dans l'entrepôt de la société CBRE, pour son activité de commercialisation de kits pour pièces en composite.
- La société GEMFI, contractant général, titulaire d'une promesse de vente pour l'acquisition d'un terrain de 6 hectares va démarrer la réalisation d'un bâtiment de 23 500 m² pour le compte de la société TOPTX-KARIBAN.

En fonction des ventes de terrains, des travaux de viabilisation et d'aménagement ont été réalisés pour un montant de 200 k€, dont notamment :

- la viabilisation des parcelles vendues et le suivi des travaux des installations des sociétés,
- la poursuite du programme d'aménagement paysager.

Le potentiel d'offres locatives en entrepôts a atteint fin 2015, 70 000 m² pour les activités de transport et logistique :

- **CBRE** : 20 000 m² et 30 000 m²,
- **Groupe 3 R** : 20 000 m².



INNOVATION RECHERCHE

DIRECTION DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE

En 1989, le Département dans le cadre de sa politique de développement endogène, a créé deux pépinières d'entreprises (l'une située à Martres-Tolosane, l'autre à Ramonville-Saint-Agne), afin de permettre le développement de jeunes entreprises innovantes potentiellement créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée.

Ces pépinières d'entreprises ont rejoint le réseau européen des Centres Européens d'Entreprise et d'Innovation (CEEI), soutenu et labellisé par l'Union Européenne en 1994.

Elles ont été certifiées marque NF « Activités de pépinières d'entreprises » par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) en 2004, certificat renouvelé en 2013.

L'objectif du C.E.E.I. Théogone est de contribuer à la création d'entreprises à caractère innovant, pérennes, en s'appuyant sur le fort potentiel scientifique et technologique de Toulouse et de son environnement.

Afin d'augmenter le taux de réussite, les projets doivent être appréciés très en amont de l'acte de création proprement dit, aussi les moyens mis en œuvre permettent de maîtriser cette phase d'incubation.

L'ensemble des services matériels et prestations intellectuelles, offert à des conditions financières avantageuses au porteur de projet, doit lui permettre de se concentrer sur son idée.

Une équipe polyvalente, sous la conduite d'un responsable de projet, aide à valider l'idée et à la transformer en projet matérialisé par le plan d'affaires. Elle s'entoure, si nécessaire, de conseillers spécialisés (souvent des responsables d'entreprises ayant débuté à Théogone) dans toutes les disciplines utiles.

L'accueil personnalisé au sein des pépinières d'entreprises permet au créateur de s'intégrer rapidement et de démarrer son activité sans délai. Le C.E.E.I. Théogone met à sa disposition des contacts et réseaux utiles à son développement aussi bien sur le marché domestique qu'international.

Grâce à une équipe composée de 9,6 équivalents temps plein, le C.E.E.I. Théogone apporte un accompagnement individualisé à chaque créateur d'entreprises notamment pour :

- Évaluer la faisabilité de leur projet.
- Élaborer un business-plan.
- S'intégrer dans l'environnement économique et institutionnel.
- Chercher un financement.
- Se former au métier de dirigeant.
- Démarrer leur entreprise.

Le C.E.E.I. Théogone, dans ses pépinières de Ramonville-Saint-Agne et de Martres-Tolosane, met à disposition des entreprises des services mutualisés (bureau meublé, téléphonie, accueil et standard personnalisés, salles de réunion équipées ...).

L'équipe du C.E.E.I. accompagne le chef d'entreprise tout au long de son développement notamment par une réunion trimestrielle. Elle est l'occasion de faire le point sur l'activité de l'entreprise.

Par ailleurs, les entreprises accompagnées peuvent être mises en relation avec des experts évalués par le C.E.E.I. « talent-pool ». Ces spécialistes exercent dans des domaines d'activités stratégiques tels qu'experts-comptables, avocats, consultants...

Une fois créées, les entreprises bénéficient des services de la pépinière d'entreprises pendant quatre ans maximum.

Chiffres d'activités

Depuis 1989, 270 entreprises ont été accompagnées par le CEEI Théogone. Le taux de pérennité est supérieur à 80 % trois ans après la création (pour une moyenne nationale de 65,9 %).

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

L'année 2015 a été particulièrement difficile pour les entreprises implantées dans les pépinières d'entreprises avec des difficultés de trésorerie et l'enregistrement d'une cessation d'activité.

PRINCIPAUX CHIFFRES

784 615 €

Soutien à la création d'entreprises innovantes

79 488 €

Mise à disposition de ressources informatiques pour jeunes entreprises

20 300 €

Soutien à l'innovation

884 403 €

Innovation et recherche



6 projets ont été accueillis au CEEI de Ramonville-Saint-Agne :

HEXACHORDS : Création de logiciels générant dynamiquement de la musique, notamment pour le milieu cinématographique et les jeux vidéo.

INSPACE : Association de soutien pour le développement commercial de solutions innovantes opérationnelles utilisant le spatial proposées par des Très Petites Entreprises / Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PME) à destination des gestionnaires publics.

OPT'ALM : Bureau d'études et ingénierie 3D métal qui développe, notamment, un procédé breveté de conception et de fabrication en impression 3D métal pour des produits à forte Valeur Ajoutée.

SMART POINTS : gamme de solutions interactives clé en main dédiées à la création d'expériences clients enrichies en points de vente ou lieux de contact.

SOFRINNOV : Bureau d'études spécialisé innovation dans les Green / Clean Techs, notamment : conception et développement d'un abri d'urgence base de produits recyclés, pouvant être réalisé dans la journée par un non-spécialiste sans outillage spécifique.

SUNBIRDS : Drones aéronautiques avec systèmes embarqués. Concevoir, produire et commercialiser des drones à énergie solaire.

5 entreprises sont sorties :

VETINNOV : Implantation à Castelnaudary – 6 emplois

IMAJING : implantation à Labège – 14 emplois

AIMELABS : Implantation à Toulouse – 1 emploi

MECO CONCEPT : Implantation en Ariège – 1 emploi

PADWAYS : Implantation à Toulouse – 1 emploi

UPETEC : Cessation d'activité - 4 emplois

Participation à des salons professionnels :

Le CEEI Théogone permet aux entreprises accompagnées de participer à des salons professionnels au moyen de stand mutualisé.

Le Conseil départemental a notamment permis en 2015 la participation de 5 entreprises au salon SIANE 2015 (les entreprises : INGENUITY I/o – USE – OPT'ALM – PCL – SMART POINTS)

En 2015, huit projets ont été sélectionnés dont quatre pour le territoire de la Haute-Garonne accompagnés par le CEEI Théogone : Syntony (Le GPS en Radio Logicielle pour l'Aéronautique, le spatial et la défense.), OPT'ALM (BE impression 3D métal), Sunbirds (Drone solaire) et USE (nouvelle génération des Services Mobiles par Satellite),

Centre de ressources informatiques

Créé en 2004, le centre de Bio-Informatique a pour missions d'assister et soutenir les jeunes sociétés :

- Dans leur choix en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées à leur corps de métier et notamment en biotechnologie.
- Par l'accès au calcul numérique intensif parallèle.
- Par le conseil en développement logiciel.
- Par la mise en réseau des acteurs des TIC et des biotechnologies.

Son activité est ouverte aux porteurs de projets établis ou désireux de s'établir en Haute-Garonne ainsi qu'à ceux des autres régions par le biais de collaborations.

Le centre de ressources informatiques entretient et sécurise le réseau informatique du CEEI Théogone. Cette solution de connexion sécurisée a remporté le concours européen « Euroleader Awards » lors du 18^e congrès de l'association européenne des CEEI.

En 2015, le Centre a continué d'apporter son soutien logistique à l'ensemble des projets et entreprises accompagnés par le CEEI Théogone sur des thématiques informatiques « pures », mais aussi en développement d'activités de R&D.

La présence du **Centre de calcul** a été un facteur décisif pour l'implantation de la société IMAVITA – CRO pharmaceutique qui utilise l'imagerie. La société est en train de mettre au point deux logiciels qui lui donneront un avantage concurrentiel. Le premier concerne le traitement d'image et à ce jour des tests sont en cours avec le centre de ressources informatiques qui donne d'excellents résultats (accélération des calculs d'un facteur 5).

La société Terranis (services à l'agriculture raisonnée sur base d'imagerie spatiale) s'est installée à Théogone Ramonville et s'appuie sur le Centre de Ressources informatiques pour développer son offre « **Software As A Service** » (SaaS).

L'offre de calcul et de stockage informatique fait désormais partie des services apportés par le CEEI Théogone à l'Incubateur spatial ESA-BIC créé en 2013 sous le label de l'Agence Spatiale Européenne.

SOUTIEN À L'INNOVATION

ESABIC : Incubateur spatial

L'incubateur spatial ESABIC est un incubateur d'entreprises qui permet de favoriser la création et le développement d'entreprises fondées sur le transfert de technologies issues du domaine spatial vers d'autres domaines et sur le développement des services et applications issues des technologies spatiales. Les ESA BICs sont nés d'une initiative de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) afin de faciliter la création d'entreprise autour du spatial en Europe.

Le CEEI Théogone est membre fondateur de l'ESABIC français avec 7 autres partenaires.
En 2015, le CEEI Théogone est principal fournisseur (60%) de projets à l'Incubateur spatial.

Pôles de compétitivité

Le Conseil départemental participe au développement des pôles de compétitivité et assume un rôle d'interface entre les pôles et les entreprises innovantes en les conseillant dans leur démarche. En 2015, les relations nouées avec le pôle Aerospace Valley ont été développées, notamment pour l'accompagnement du financement des jeunes sociétés. La nouvelle feuille de route de ce pôle comporte une composante d'appui à la création et au développement de jeunes entreprises.

Incubateur Midi-Pyrénées

Le Conseil départemental est un des membres fondateurs et financeurs de l'incubateur Midi-Pyrénées depuis sa création en 2001. Outre le financement, le Conseil départemental consacre du temps d'expertise lors des comités de sélection de cet outil régional.

Accueil de startups étrangères

En 2015, le Conseil départemental a continué à participer à l'opération YEi (Young Entrepreneur initiative) pilotée par le réseau RETIS (1^{er} réseau français à l'innovation) auquel le CEEI Théogone adhère, qui permet d'accompagner des startups américaines et italiennes désireuses de tester le marché français et de s'implanter sur notre territoire.

En 2015, deux startups américaines : NDB Nano (Peinture anti-givre pour l'aéronautique), FGC Plasma (Dispositif d'optimisation des turbines) et une startup italienne : INANO (Procédé de restauration des monuments historiques par des méthodes de biotechnologie pour permettre le nettoyage bio de matériaux).

Lors de ses visites, l'équipe en charge du soutien à l'innovation, détecte les besoins des sociétés et fait le lien avec les pôles de compétitivité, les laboratoires publics et les PME du territoire haut-garonnais.



PERSPECTIVES 2016 :

Maintenir une qualité de prestation et un taux de succès favorisant la reprise de l'outil par une autre collectivité du fait de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

La contractualisation avec le Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) en cours engage le Conseil départemental à maintenir la qualité de service jusqu'au 31 décembre 2016. Le Conseil départemental continue donc ses efforts en matière de détection de nouveaux porteurs de projets (présence sur des concours de « pitch » y compris en soirée, partenariat pour la mise en place des fablab de Ramonville et de Martres-Tolosane,...), sur l'accompagnement des entreprises et sur l'International (via les réseaux RETIS Innovation, EBN, et le Ministère des Affaires Étrangères).

De plus, les 20 et 21 mai 2016, se déroulera la 2nde édition d'ACT IN SPACE (Hackathon co-organisé avec le CNES) dont le but est de valoriser les technologies spatiales dans les applications de la vie de tous les jours.

LOGEMENT



- Aide à la pierre
- Aide à la personne

AIDE À LA PIERRE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental a élaboré, conjointement avec l'État, un Plan Départemental de l'Habitat (PDH), qui fixe des orientations territorialisées pour améliorer l'équilibre de l'offre d'habitat et la réponse aux besoins en logement dans le département, en cohérence avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage et les politiques locales de l'habitat conduites sur les territoires (Programmes Locaux de l'Habitat, volet habitat des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), etc.).

Le contexte de très forte tension du marché du logement l'a conduit à prendre la délégation de compétence de gestion des aides à la pierre de l'État depuis 2006, pour répondre au mieux aux besoins en logements de ses administrés, et prioritairement les plus fragiles d'entre eux.

En complément de la gestion de ces aides de l'État, le Département finance sur ses fonds propres le développement de l'offre de logement social et très social dans le parc public et l'amélioration du parc des logements privés afin de développer la rénovation thermique de l'habitat des propriétaires les plus modestes et l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Ainsi, entre 2010 et 2015, le Département a décidé de subventionner :

- La production de près de 16 500 logements locatifs sociaux, ce qui représente plus de 66 M€ investis dont près de 14 M€ au titre des aides déléguées de l'État gérées par le Département.
- La rénovation de près de 2600 logements de propriétaires privés très modestes, ce qui représente près de 20 M€ investis, dont 17,7 M€ au titre des aides de l'État gérées par le Département.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

En 2015, le Département a :

- Agréé 792 logements sociaux au titre de la délégation des aides à la pierre (208 logements locatifs très sociaux. Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), 468 logements locatifs sociaux. Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS), 116 logements en accession sociale à la propriété - Prêts Sociaux Location Accession (PSLA).
- Subventionné sur ses fonds propres 1 683 logements locatifs sociaux et très sociaux.
- Agréé au titre de la délégation des aides à la pierre et subventionné sur ses fonds propres la rénovation de 558 logements de propriétaires privés très modestes.

L'activité a été marquée :

- Par l'optimisation des procédures d'instruction des aides déléguées sur le parc de logements privés, grâce à la prise de compétences d'instruction des aides déléguées de l'État (convention de délégation de type 3), compétence qui avait été intégrée sur le logement social public depuis 2006.
- Et par la mise en place, pour trois ans, de deux dispositifs d'amélioration de l'habitat apportant aux usagers une assistance gratuite et couvrant tout le territoire de délégation des aides à la pierre du Conseil départemental : un Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental dédié à la lutte contre la précarité énergétique et à l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, et une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour le Pays du Comminges.

PERSPECTIVES 2016 :

En 2016, le service habitat doit intégrer une nouvelle direction chargée du développement territorial et de la contractualisation avec les territoires.

Ce nouveau cadre de travail permettra de **développer la territorialisation de la politique départementale de l'habitat**, ainsi que l'accompagnement des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), afin de les aider à développer :

- Des politiques locales de l'habitat cohérentes avec le PDH, le PDALPD et le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, et les politiques d'aménagement et d'équipement du territoire.
- Des interventions sur le logement qui bénéficient aux populations et aux territoires les plus fragiles.

PRINCIPAUX CHIFFRES

1 786 719 €

Délégation de compétence à la pierre

10 545 571 €

Aides départementales à la production de logements sociaux

453 977 €

Aides liées à la gouvernance

2 173 003 €

Offre de logements locatifs sociaux

14 959 270 €

Aide à la pierre



3 497

logements

87

logements neufs
livrés en 2015

2 122 000 €

Montant global et cumulé
de l'impayé de loyer

PERSPECTIVES 2016 :

Le projet d'établissement de l'OPH31 portera particulièrement, pour les deux années qui viennent, sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux locataires et des relations avec les locataires.

L'atteinte de cet objectif se déclinera par :

- La réorganisation des services et la redéfinition des process.
- La poursuite du déploiement des missions et des agents de l'Office au plus près des locataires.
- La poursuite de la dématérialisation et de la Gestion Électronique des Documents.

Concernant son patrimoine,

L'Office poursuivra son investissement :

- Dans la rénovation du bâti (126 logements pour un montant prévisionnel de 3 508 k€).
- Dans la production de 47 logements neufs (15 à Odars+ 32 à Auterive).
- Dans l'objectif de mise en conformité de son patrimoine par rapport à la réglementation relative à l'amiante.

L'Office apportera son concours à la prise en charge des populations de migrants en créant un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) à Saint Martory dans une résidence affectée par un dépeuplement partiel, en partenariat avec l'ADOMA.

Enfin, dans le contexte de crise et de paupérisation, la question des impayés de loyer est un sujet très sensible tant pour les ressources des usagers que celles de l'Office. À cette fin, le service Gestion Sociale sera réorganisé pour assurer un traitement plus précoce de l'impayé de loyer.

La mise en œuvre de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) nécessitera de remodeler les services et les missions des agents afin de garantir le bon accueil des locataires, en particulier pour la poursuite de la mise en œuvre du dossier unique de demande de logement.

AIDE À LA PERSONNE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le 5^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) a été signé le 9 octobre 2013, il s'inscrit dans le cadre de nombreuses évolutions législatives :

- Loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement.
- Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- Loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.
- Loi portant Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006.
- Loi de Droit au logement Opposable (DALO) du 5 mars 2007.
- Loi de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) du 25 mars 2009.

Les orientations stratégiques du 5^{ème} PDALPD se déclinent en 4 niveaux :

- Loger les personnes défavorisées en amont de la saisine des dispositifs de relogements prioritaires.
- Mobiliser une fraction de l'offre HLM au bénéfice des ménages en cumul de difficultés.
- Organiser l'accès prioritaire au logement des personnes défavorisées.
- Limiter la perte du logement.

En 2014, le Conseil départemental met en œuvre les dispositions du 5^{ème} plan relatives à la priorisation des publics dans le cadre de la Commission Sociale d'Examen, visant à faciliter les articulations avec la commission DALO.

PRINCIPAUX CHIFFRES

5 050 501 €

Fonds de solidarité logement

107 167 €

Prévention Médiation

5 157 668 €

Aide à la personne

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Consolidation de la gestion du dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).
- **Signature de la Charte de prévention des Expulsions Locatives avec l'État et autres partenaires concernés :**
Mise en œuvre des dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) en matière de prévention des expulsions (consolidation des partenariats avec l'État, intégration de nouveaux partenaires comme la Chambre des Huissiers ou CILEO, adaptation des référentiels).
- **Refonte du dispositif d'attribution du logement réservataire** du Conseil départemental et création d'une commission ad hoc, avec dispositif de suivi et de pilotage.
- Expérimentation avec la structure ADOMA concernant le **logement des Jeunes Majeurs** sortant d'une prise en charge « Aide Sociale à l'Enfance ».

1 051

nouveaux ménages priorités dans le cadre du PDALPD

25 %

des ménages prioritaires ont pu accéder à un logement dans le parc public

2 314

ménages restent prioritaires dans le cadre du PDALPD

PERSPECTIVES 2016 :

- Mise en œuvre des modalités de transfert du FSL à la Métropole au 1^{er} janvier 2017.
- La mise en œuvre des dispositions de la loi ALUR relatives aux plans partenariaux de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs qui relève des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), et nécessitant sur 2016 un travail étroit avec le Département.





DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Aménagement des territoires
- Agriculture
- Voirie
- Transports collectifs
- Aides aux Administrations Publiques Locales

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Partenaire incontournable des politiques territoriales qui se décident dans le cadre des procédures contractuelles, le Conseil départemental manifeste sa volonté de mettre en place les moyens d'une solidarité territoriale plus efficace et plus dynamique.

Politiques territoriales et programmes européens

Manifestant sa volonté d'une solidarité territoriale plus efficace et plus dynamique, le Conseil départemental concourt aux politiques territoriales à travers les outils contractuels définis à différents niveaux.

Associé à l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 et des déclinaisons opérationnelles, partenaire à part entière des programmes européens menés aux échelles régionale, interrégionale et transfrontalière, le Conseil départemental, en lien avec le Conseil régional, l'État et d'autres acteurs, participe au suivi des programmations et au financement de certains projets.

Certaines opérations conduites par le Département sont elles-mêmes cofinancées dans le cadre de ces dispositifs (à titre d'exemple, le projet de collèges numériques « eCollège31 » a bénéficié d'environ 1,3 M€ de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)).

Le Conseil départemental a signé les contrats régionaux uniques le 17 décembre 2015 hormis celui de Toulouse Métropole. Il s'agit de contrats signés avec chaque Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et Agglomération mis en œuvre par la Région afin d'offrir un cadre de financement unique en y intégrant les financements européens.

Le Conseil départemental a lancé son propre dispositif contractuel avec les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : les contrats de territoire 2016 - 2020. Dans l'objectif de mettre en œuvre un partenariat solide avec les territoires de proximité, la construction de ce nouveau dispositif a démarré à partir de mi-2015 et a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation locale avec les territoires.

Documents d'urbanisme

Le Conseil départemental participe aux réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT). Le Conseil départemental apporte aussi son concours à la réflexion générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de l'Interscot.

Il est également associé à l'élaboration ou à la révision des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) du département, communaux et intercommunaux. Au 31 décembre 2015, 334 communes de Haute-Garonne (sur 589, soit 56 %) ont un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un PLU approuvé et 65 (soit 11 %) ont initié une démarche d'élaboration d'un PLU. 221 emplacements réservés figurent dans les documents approuvés, au bénéfice du Département.

Ingénierie territoriale

Le Conseil départemental a apporté une assistance technique aux PETR pour l'élaboration des Contrats Régionaux Uniques, pour l'élaboration des Projets de Territoire des PETR Lauragais, Sud Toulousain et Comminges, pour la préparation de leur conventionnement en GAL LEADER et dans l'élaboration de leur SCOT (révision pour le Lauragais, élaboration pour le Comminges et modification pour le Nord Toulousain).

Ingénierie touristique

Le Conseil départemental est intervenu en appui technique pour l'élaboration du dossier de candidature à l'appel à projet de Contrat de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux (SPôTT). Il accompagne également le Syndicat Mixte pour la promotion et la valorisation touristique et culturelle de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière dans le cadre de la démarche Grand Sites de Midi-Pyrénées.

L'aménagement commercial

Le Conseil départemental, en tant que membre de droit de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, donne un avis sur tout projet d'implantation commerciale de plus de 1 000 m² de surface de vente.

PRINCIPAUX CHIFFRES

122 500 €

Politiques territoriales

124 534 €

Développement territorial

40 000 €

Aménagement spatial et urbain

1 335 477 €

Aménagement numérique du territoire

1 622 511 €

Aménagement des territoires



GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- **Contrats de territoire** : 33 réunions locales de concertation et présentation de la nouvelle politique contractuelle territoriale dans chaque intercommunalité et leurs communes membres.
- **Signature des Contrats Régionaux Uniques (CRU)** des 4 PETR et des CRU des 2 Communautés d'Agglomération (CA) du département.
- **Adhésion à l'association Midi-Pyrénées Europe** (délibération du 25 juin 2015).

PERSPECTIVES 2016 :

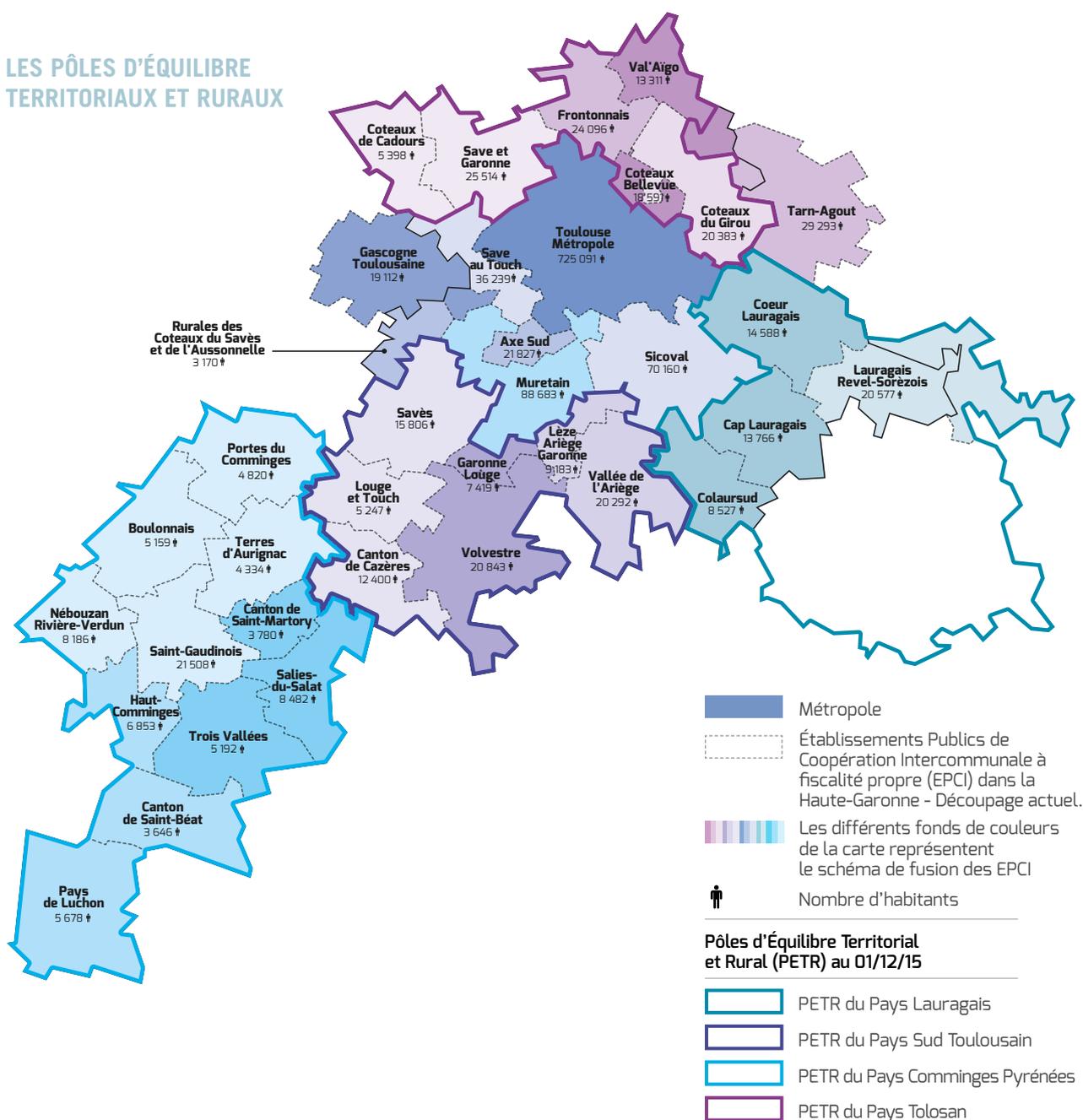
> signature des 33 contrats de territoire 2016-2020 et mise en œuvre de la première année de programmation.

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Finalisation du **Schéma Directeur d'Aménagement numérique (SDAN)** du territoire.
- 2015 a été une année charnière avec une préparation de la mise en place d'un syndicat mixte ouvert. L'objectif majeur du SDAN est de permettre à l'ensemble des Haut-Garonnais (sauf exception) de disposer d'une solution haut-débit de qualité, minimum 4 Mbits/s dont 80 % en FFTH (fibre, débit de près de 100 Mbits/s) à la fin de la phase 1 (2021).
- En 2015, le Conseil départemental a consacré 1,3 million d'euros pour l'aménagement numérique.

LES PÔLES D'ÉQUILIBRE TERRITORIAUX ET RURAUX



AGRICULTURE

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

La politique agricole du Conseil départemental de la Haute-Garonne est un axe structurant de l'action départementale dans les territoires ruraux. Il s'agit à travers elle d'assurer le maintien d'une activité économique et d'un tissu social en milieu rural, étant donné l'importance de l'agriculture dans l'aménagement des territoires.

C'est au regard des nouvelles orientations données par la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020 et la Loi d'avenir pour l'agriculture et pour la forêt que le Département a adopté le 27 janvier 2014 les cinq axes forts de sa politique agricole.

L'action volontaire du Conseil départemental se traduit sous la forme de nombreux règlements d'aides agricoles, ainsi qu'au travers d'interventions sur le terrain des conseillers agricoles, des techniciens spécialisés et du Laboratoire Départemental 31 Eau Vétérinaire Air (LD31EVA) - Pôle Biologie - Santé animale et végétale. Les aides financières au monde agricole représentaient au budget primitif 2015 un peu plus de 2 millions d'euros.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Afin d'encourager la filière viticole à employer des méthodes de lutte alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, le **règlement d'aide à la lutte collective par confusion sexuelle en viticulture** a été approuvé en janvier 2015. Cette technique consiste à remplacer l'épandage d'insecticides par l'utilisation de diffuseurs d'hormones, homologués en agriculture biologique, perturbant la reproduction d'un parasite (la tordeuse de la grappe) afin de préserver la qualité sanitaire des raisins et la santé des vignerons.

Afin de poursuivre l'action du Conseil départemental en faveur de la modernisation des bâtiments d'élevage, mesure structurante qui impacte l'économie de l'exploitation, les conditions de travail, l'environnement, le bien-être animal et la qualité des produits, la Commission Permanente de février 2015 a approuvé un **règlement d'aide à l'investissement pour la modernisation des bâtiments d'élevages**, et ce dans le cadre de la programmation régionale du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2014-2020.

Suite à la crise de l'élevage durant l'été 2015, une **aide exceptionnelle en faveur de l'élevage** de 120 000€ a été mise en place en complément du Fonds d'Allègement des Charges mis en place par l'État.

L'action **MIAM 31** d'introduction de produits locaux de qualité dans les collèges s'est poursuivie, avec notamment la participation du Conseil départemental aux Pyrénéennes ainsi qu'au SISQA, pour valoriser cette démarche auprès du grand public.

Le Conseil départemental a adhéré pour la première année à l'association **Agrilocal**, lui permettant ainsi de disposer d'un outil pour faciliter l'achat public de produits locaux. Une plateforme internet agrilocal31.com aux couleurs du département a été mise en place et les premiers tests ont été lancés en fin d'année auprès de quelques collèges et producteurs volontaires.

Le Conseil départemental, qui soutient les différentes filières agricoles locales, s'est engagé depuis de nombreuses années, notamment auprès du **Syndicat de l'ail violet de Cadours**, afin de promouvoir activement ce produit en vue de l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée et Protégée (AOC/AOP), appellation qui a été reconnue en 2015. Le partenariat avec le Syndicat a été renouvelé à cette occasion pour 3 ans afin que les conseillers agricoles apportent leur soutien et leur expertise technique à destination des producteurs.

Un travail important d'**ingénierie** a été réalisé pour les territoires, notamment le volet agricole de l'EIE (État Initial de l'Environnement) et du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Lauragais.

3 000 agriculteurs ont été accompagnés par les conseillers agricoles sur leur déclaration PAC, particulièrement compliquée en cette année de transition réglementaire.

La **certification du conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques** privilégiant les techniques alternatives des 26 conseillers agricoles du Conseil départemental, accordée en 2013, a été reconduite en 2015.

PRINCIPAUX CHIFFRES

4 851 045 €

Adaptabilité
des exploitations
agricoles

1 127 455 €

Maintien du
tissu agricole

126 053 €

Valorisation des
produits agricoles
locaux de qualité

110 550 €

Agriculture
respectueuse
de l'environnement

6 215 524 €

Agriculture



1 150

d'agriculteurs accompagnés collectivement (réunions)

26

conseillers agricoles répartis sur les 4 secteurs du département

3 500

agriculteurs accompagnés individuellement

PERSPECTIVES 2016 :

L'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui prévoit à travers la suppression de la clause de compétence générale, de donner la compétence économique, dont fait partie l'agriculture, à la Région.

Dans ce contexte, le Conseil départemental, déterminé à poursuivre son engagement auprès de l'agriculture haut-garonnaise, a engagé une réflexion avec la Région et maintiendra, dans le cadre d'une convention avec cette dernière, la majorité de ses aides actuelles.

DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Soutien de l'agroécologie

Le Conseil départemental accompagne les agriculteurs haut-garonnais dans leur volonté de mise en place de nouvelles pratiques agroécologiques. Il a notamment contribué à la réintroduction de l'arbre dans les écosystèmes agricoles au travers le programme de plantation de haies et l'aide à la première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles.

PRINCIPAUX CHIFFRES

82 000 € €

Programme haies

3 000 €

Agroforesterie

110 550 €

Agroécologie

23 223

arbres plantés en 2015

57

bénéficiaires



PRISE EN CHARGE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL : PROPHYLAXIES, POLITIQUES PUBLIQUES

87 871 pour **568 671 €**
échantillons analysés

PERSPECTIVES 2016 :

- Maintien des aides du Conseil départemental pour les analyses et prélèvements de sang :
 - Prophylaxies.
 - En plus IBR prophylaxie à partir de 12 mois au lieu de 24 mois dans les élevages non assainis dès cette campagne 2015-2016.
 - Poursuite des contrôles du virus BVD (diarrhée virale bovine) , Paratuberculose et de la Néosporose à l'achat.
 - Poursuite du Plan avortement, suivi et soutien des estives / contrôle de l'IBR.
- Participation active au sein de la future Association Sanitaire Régionale (ASR).

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne gère le réseau routier départemental. À ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'investissement et d'entretien.

Aujourd'hui, le département de la Haute-Garonne se place au 4ème rang des départements ayant le réseau routier le plus important à gérer. En effet, il veille sur un réseau routier de près de 6 600 km dont 500 km situés en zone de montagne, et entretient plus de 2 000 ouvrages d'art.

Au travers de ses missions de gestion, d'entretien et d'exploitation du réseau, le Conseil départemental concourt à favoriser les déplacements sur le territoire départemental, tout en cherchant à renforcer les conditions de sécurité sur la route.

Dans l'intérêt général et pour un aménagement du territoire dynamique, le Conseil départemental accompagne financièrement les grands projets de l'État sur son propre réseau.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Travaux de modernisation du réseau :

- RD 29 D sur la commune de Villemur-sur-Tarn : Travaux de réparation et de renforcement du pont BOUDY du 13 avril au 13 septembre 2015 pour un montant de 800 000€.
- RD 820 X sur les communes de Pinsaguel et Portet sur Garonne : Travaux de réhabilitation et d'aménagement de circulations piétons et cycles pour un montant de 2,5 M€.
- RD 125 en amont de la commune de Bagnères de Luchon : Travaux de reconstruction du pont de Lapadé permettant à la RD 125 de franchir la rivière de La Pique pour un montant de 3,2 M€.
- Travaux d'aménagement du carrefour giratoire situé entre la RD 4 et le chemin de la Cépette sur les communes de Pins Justaret et Labarthe sur Lèze pour un montant de 600 000€. Les travaux ont été réalisés du 22 juin au 31 octobre 2015.
- Travaux d'aménagement du carrefour RD 14 / RD 30 au lieu dit « Les Croustets » situé sur la commune de Villeneuve Lès Bouloc. Les travaux ont été réalisés du 26 mai au 4 septembre 2015.
- Aménagement d'un tourne-à-gauche à Nailloux sur la RD 19 pour un montant de 380 000€. Les travaux ont été réalisés du 9 mars au 9 mai 2015.

6 585 km

de routes entretenus

211

arbres abattus

116

arbres replantés



PRINCIPAUX CHIFFRES

973 332 €

Acquisitions foncières voirie

33 236 710 €

Réalisation d'opérations d'investissement de voirie

18 941 658 €

Entretien des routes départementales

1 278 780 €

Sécurité routière

2 031 456 €

Contrat Plan Etat-Région et PDMI

1 296 755 €

Participation à divers autres programmes

1 543 062 €

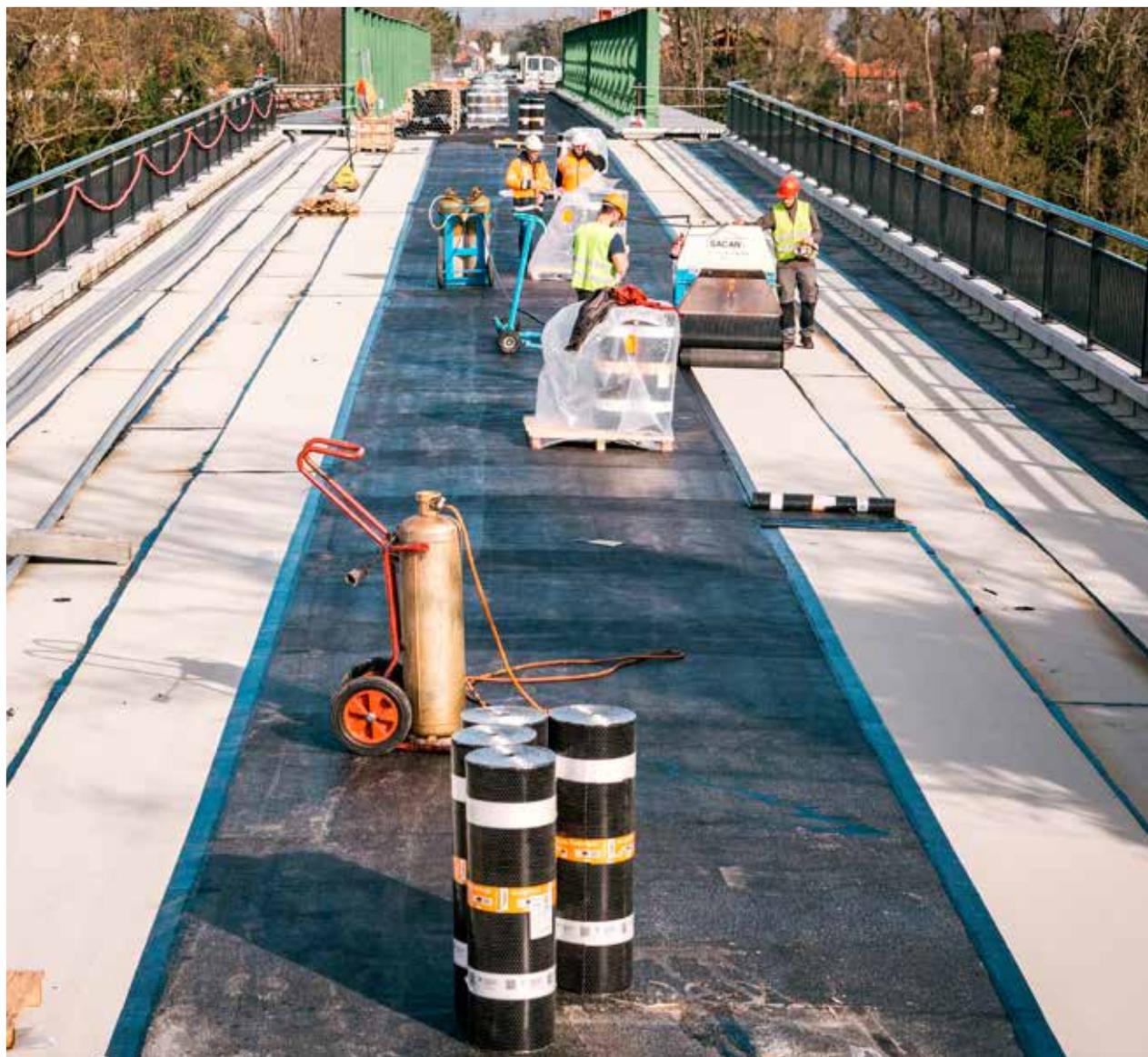
Autres moyens

59 305 907 €

Voirie

PERSPECTIVES 2016 :

- Les travaux de réhabilitation et d'aménagement de circulations piétons et cycles sur le pont de Pinsaguel.
- Les Travaux sur le pont de Lapadé permettant à la RD 125 de franchir la rivière de La Pique vont consister durant l'année 2016 à reconstruire le pont.
- Travaux d'aménagement du carrefour giratoire dit « de Ticailles » sur la RD 813 pour un montant estimé à 700 000€.
- Travaux d'aménagement du carrefour RD 20 / RD 61 à Lapeyrouse pour un montant estimé à 500 000€.
- Travaux d'aménagement du carrefour RD 15 / RD 43 B à Muret pour un montant estimé à 480 000€.
- Travaux de mise au gabarit de la RD 38 H à Caraman liés à l'ouverture du centre d'incendie et de secours pour un montant estimé à 200 000€.
- Réparation d'un ouvrage d'art, Pont de Clarac, RD 75 J, pour un montant estimé à 100 000€.



Laboratoire des routes départementales :

L'installation des agents et des matériels dans les nouveaux locaux du laboratoire des routes départementales doit être finalisée pour la fin du premier trimestre 2016. Ce laboratoire doit assurer le contrôle « qualité » des travaux réalisés tant par les entreprises privées que par les équipes de la Direction de la Voirie et des Infrastructures (DVI).

En 2016, la mise en œuvre de ces contrôles se fera progressivement en parallèle avec des cycles de formation des techniciens, l'objectif étant d'obtenir l'accréditation type « Laboroute ». À noter que ces contrôles étaient jusqu'à présent confiés, par marché public, au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), service de l'État. Ce service ne pouvant plus assurer un certain nombre de ces contrôles, le niveau d'investissement de la collectivité incite à mettre en œuvre une structure propre au Conseil départemental qui lui permettra de répondre à ses propres besoins en matière de contrôle extérieur et d'assurer également le contrôle externe des prestations du Parc Technique.

Transfert des routes départementales sur le territoire de la Métropole :

Le transfert des routes départementales sur le territoire de la Métropole prendra effet le 1^{er} janvier 2017. Le transfert des routes départementales (environ 465 km et 182 ouvrages d'art) à Toulouse Métropole s'accompagnera de transferts de moyens financiers, humains, matériels et administratifs (marché, conventions, ...).

Dans ce cadre, un travail de préparation sera mis en œuvre durant l'année 2016.

TRANSPORTS COLLECTIFS

DIRECTION DES TRANSPORTS

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Département organise sur son territoire les transports de voyageurs interurbains. Il a ainsi créé le réseau des cars Arc-en-Ciel. Il soutient les services de transports à la demande, dont il délègue l'organisation et la gestion aux intercommunalités.

Afin que l'usager puisse se déplacer sur tout le territoire haut-garonnais, le Conseil départemental met en place les services de transports pour favoriser les déplacements des personnes et les interconnexions entre les différents modes de transports à partir de la gare routière Pierre Sénard située idéalement à proximité de la gare ferroviaire Toulouse-Matabiau et du centre-ville de St-Gaudens.

Le Conseil départemental participe au financement des études sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux-Toulouse. Il soutient également la réalisation des projets de transport urbain structurants.

Le Département est partenaire du projet Toulouse EuroSudOuest (TESO) qui vise à améliorer le fonctionnement du pôle d'échange multimodal Matabiau dans la perspective de l'arrivée de la ligne à grande vitesse, et à développer un projet urbain de grande ampleur en accompagnement.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Mise en œuvre de la **2^{ème} phase du schéma départemental des transports 2010-2020** et renouvellement des marchés de transport : renforcement des lignes structurantes de la vallée de la Save et des coteaux nord-est de Toulouse.
- **Desserte du périmètre Tisséo par les cars Arc-en-Ciel au 1^{er} septembre 2015** : les voyageurs peuvent emprunter un car Arc-en-Ciel pour circuler entre les communes du périmètre des transports urbains. De septembre 2015, date de mise en place de l'ouverture du réseau Arc-en-Ciel dans le Périmètre des Transports Urbains, jusqu'à fin 2015, 102 000 trajets intra-Tisséo ont été comptabilisés sur le réseau départemental, ce qui montre le bien-fondé de cette nouvelle mesure.
- **Élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** et déploiement du service de substitution Autonobus sur l'ensemble des 53 lignes du réseau Arc-en-Ciel.
- **Inauguration du tramway Envol** en avril 2015 financé à 25% par le Conseil départemental.

53

lignes Arc-en-Ciel

4

lignes express Hop !

1 800 000

voyages sur le réseau Arc-en-Ciel

247

départs quotidiens dont

45

départs de cars nationaux librement organisés

PERSPECTIVES 2016 :

Renforcement de la desserte Arc-en-Ciel avec la création de la ligne 44 au départ de Boulogne-sur-Gesse vers Saint-Gaudens, poursuite de l'amélioration de la desserte des coteaux nord-est (desserte de Villariès) intégrée dans l'itinéraire de la navette 529 et création d'une interconnexion à Pechbonnieu entre les réseaux Tisséo et Arc-en-ciel.

La poursuite de l'amélioration de la desserte des coteaux nord-est (desserte de Villariès) et la création d'une interconnexion à Pechbonnieu entre les réseaux Tisséo et Arc-en-Ciel font partie du programme d'amélioration de 2016. Des renforts de l'offre de transport sont également prévus pour les lignes 51 Villemur-Fronton-Toulouse et HOP ! 3 Nailloux-Toulouse. Un ajustement de la ligne 50 Avignonet-Villefranche-Toulouse permettra d'assurer une partie de la desserte du nouveau lycée de Villefranche. Enfin, la liaison avec le Val d'Aran sera étudiée en 2016.



PRINCIPAUX CHIFFRES

25 082 484 €

Transports InterUrbains

5 625 535 €

Transports urbains métro-bus de l'agglomération Toulousaine

1 238 687 €

Transports ferroviaires

32 097 €

Moyens de fonctionnement des transports InterUrbains

32 001 447 €

Transports collectifs

AIDES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Département apporte aux communes qui le demandent, son soutien à l'exercice de leurs compétences comme la réalisation d'équipements indispensables (bâtiments communaux, travaux d'édilité). Cette aide peut également prendre la forme d'assistance et de conseils techniques grâce à des structures associées telles que le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG), l'Agence Technique Départementale (ATD) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Afin de maintenir l'équilibre humain et économique des zones rurales, le Conseil départemental favorise le maintien de l'ensemble des services nécessaires à la population en milieu rural. Il opère ainsi une péréquation au profit des collectivités les plus petites.

Partenaire des 589 communes de la Haute-Garonne, le Département les soutient financièrement en attribuant des aides directes pour la voirie et les trottoirs communaux dans le cadre d'une enveloppe communale : le «pool routier» ou de subventions attribuées au titre des travaux d'urbanisation.

Le Département assure également la couverture du territoire en réseau haut débit (voir chapitre Aménagement des Territoires).

PRINCIPAUX CHIFFRES

3 598 810 €

Conseil et formation
aux communes

5 978 666 €

Équipements des
administrations
publiques locales

14 549 208 €

Voirie
communale

24 126 684 €

Aides aux
Administrations
Publiques Locales

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Le CAUE intervient auprès de tous les publics, en conseillant les particuliers, en aidant les élus dans leurs prises de décisions et en accompagnant les projets dans leurs adaptations aux situations locales.

Chargés d'une mission de service public définie par la loi sur l'architecture de 1977, les professionnels du CAUE interviennent aux côtés des services départementaux pour la promotion de la qualité architecturale et paysagère, avec des études préalables, des conseils techniques, des études prospectives, des ateliers-visites et un centre de ressources et de documentation. Autour des questions stratégiques qui engagent les politiques publiques, le CAUE apporte un conseil indépendant et développe des actions de sensibilisation, de recherche et de diffusion, en s'engageant dans le débat public.

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

214

études préalables

CONSEIL AUX PARTICULIERS

700

rendez-vous
de conseil

ACTION PÉDAGOGIQUE

121

ateliers en partenariat
avec les collectivités



PERSPECTIVES 2016 :

Au-delà du conseil aux collectivités qui reste la mission principale du CAUE, l'objectif sera d'identifier des actions plus globales sur les territoires, allant de l'échelle communale à l'échelle départementale.

Le renforcement des liens entre les missions de conseil, de sensibilisation et de formation, à partir d'un socle commun, permettra de mener des actions prospectives au regard des politiques territoriales d'aménagement et de développement.

L'objectif d'être plus proche des territoires ruraux et de prendre en compte leur singularité amène un conseil de proximité associant le service aux particuliers et l'accompagnement des collectivités.

Les missions augmentées en 2016 seront notamment orientées vers la rénovation énergétique, l'information et l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics et le partenariat avec les services départementaux pour des actions de sensibilisation et de formation.



GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Construction d'une salle omnisports : subvention de 400 000 € à Saint Sauveur.
- Construction de la nouvelle antenne de la Chambre des Métiers de Haute-Garonne : subvention de 395 732 €.
- Création d'un centre de loisirs intercommunal sans hébergement à Villefranche-de-Lauragais : subvention de 400 000 € en faveur de la communauté de communes de Cap Lauragais.

PERSPECTIVES 2016 :

Insertion du SECI (service des équipements communaux et intercommunaux) de la Direction des Interventions Départementales au sein de la Direction du Développement Équilibré du Territoire (DDET) afin de mettre en œuvre les aides financières dans le cadre des contrats de territoire.

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

L'Agence Technique Départementale (ATD31), est un établissement public départemental créé en 1985 par le Département afin d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Elle est en outre un organisme de formation des élus locaux agréé par le Ministère de l'Intérieur, et a fait du développement de la formation des élus une de ses priorités depuis 2009.

L'ATD31 fonctionne d'une part avec un Conseil d'Administration de 32 membres, représentants du Conseil départemental (1^{er} collège) et des maires et présidents d'intercommunalités (2^{ème} collège), et d'autre part, une Assemblée Générale annuelle de tous ses adhérents. Elle est financée par les cotisations des collectivités adhérentes et par une subvention du Conseil départemental.

Au 31 décembre 2015, l'Agence Technique compte 65 agents au service de ses 711 adhérents, soit 586 communes et 125 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

L'activité 2015 de l'Agence fait apparaître les données suivantes :

- **En matière de conseil et assistance**, les services de l'ATD ont répondu à 8 271 sollicitations de ses adhérents. Les sollicitations sont ainsi réparties : 1 442 dossiers traités dans les domaines juridiques, financiers et de l'urbanisme, 6 829 en informatique.
- **En matière de formation**, 66 stages ont été organisés par l'Agence ; ils ont rassemblé 1 179 participants, dont 60% de maires et d'adjoints.

Le succès rencontré par le programme « DéSIDé31 » (Déploiement de Sites Internet et Dématérialisation) est confirmé. Au 31 décembre 2015, 117 collectivités se sont portées candidates et 56 nouveaux sites internet communaux et intercommunaux sont opérationnels et publiés. Ce programme a par ailleurs permis de répondre à 1 578 sollicitations relatives à la dématérialisation des procédures.

TOURISME SPORT ET CULTURE

- Tourisme
- Sport loisirs
- Culture

TOURISME

DIRECTION DES INTERVENTIONS DÉPARTEMENTALES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Département s'investit avec le Comité départemental du tourisme dans l'activité touristique, facteur du développement économique du territoire haut-garonnais. Dans ce domaine d'intervention, les aides financières sont octroyées aux actions et organismes de promotion touristiques (office de tourisme, syndicats d'initiatives et autres associations), et au soutien du développement de l'économie touristique (hébergements, stations de ski)

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Poursuite de la modernisation de la station de ski de Superbagnères : installation notamment d'un télésiège pour la liaison entre le lac d'Arbesquens et le point culminant de la station.

PRINCIPAUX CHIFFRES

484 137 €

Equipements
touristiques

84 605 €

Hébergement
touristique

2 925 274 €

Promotion
touristique

3 494 016 €

Tourisme



LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Les compétences du Comité départemental du Tourisme (CDT) dans le domaine du tourisme sur le Département de la Haute-Garonne :

- identification des axes de développement de l'activité touristique ;
- participation à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique du Département ;
- soutien des territoires et des filières en assurant l'élaboration et la promotion de produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet ;
- développement des labels d'accueil ;
- mise en place d'une stratégie globale de communication et de commercialisation (vente d'hébergements et séjours touristiques, de billetterie, de produits locaux...).

Il participe à la gestion de structures délocalisées : les Olivetains 1 et 2, le château de Laréole, la Maison de la Haute-Garonne, le point information et le musée de Port-Lauragais.

OBJECTIFS :

- développement de l'offre touristique,
- création et développement de trois axes majeurs d'irrigation des territoires,
- diversification de l'offre touristique,
- soutien aux équipements, hébergements et activités en lien avec les axes structurants,
- animation du territoire,
- mise en place d'une Démarche Qualité Tourisme/Sud de France et d'indicateurs de performance,
- animation numérique du territoire touristique,
- mise en place d'un plan d'actions avec la création d'un site internet et d'une stratégie de communication digitale.



GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

• PROMOTION TOURISTIQUE :

- Mise à disposition du personnel du CDT pour les salons suivants financés par le Conseil Général :

- Les Thermalies à Paris – 22 - 25 janvier 2015
- Mahana à Toulouse - 6 - 8 mars 2015 – 19 294 visiteurs
- SIT (Salon International du Tourisme) à Nantes – 26 - 28 février 2015 (37000 visiteurs)
- MAP (Mondial à Paris) à Paris – 19 - 22 mars 2015
- Saveur et Senteur du Frontonnais 21 - 23 Août 2015
- Pyrénéennes 18 - 20 Septembre 2015

- Participation du CDT aux actions suivantes :

- Salon des Vacances à Bruxelles – 5 - 9 février 2015 (100 576 visiteurs)
- Forum Deptour – journalistes - à Paris – 12-13 janvier 2015
- Workshop Nature à Hambourg – 26 mai 2015

- Organisation des Rendez-vous découvertes durant l'opération 31 Notes d'Eté.

- Organisation du Concours des Villes et Villages Fleuris de la Haute-Garonne, action mandatée par le Conseil départemental.

• MISE EN PLACE DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR LA CAMPAGNE HIVER :

- Financement, conseil stratégie de communication, conception création, production des supports de la campagne, conception du catalogue.

• COMMERCIALISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES (Meublés, Chambres d'Hôtes, billetterie et congrès...).

3 404

dossiers de réservation

65 617

Emplois touristiques

3 184

dossiers de réservation
Clientèle individuelle

4

dossiers de réservation
Clientèle congrès

216

dossiers de réservation
groupes et scolaires

PERSPECTIVES 2016 :

• Initier les axes de développement touristiques structurants :

- Via Garona à pied,
- Canal des 2 Mers à vélo,
- Toulouse – Val d'Aran à vélo,
- Œnotourisme dans le Frontonnais.

• Soutenir l'activité touristique hiver et le tourisme métropolitain dans le cadre de la politique globale du développement touristique du département définie par le Conseil départemental.

• Mise en tourisme du département par des actions proposées par le CDT, retenues et financées par le Conseil départemental.

SPORT LOISIRS

DIRECTION DES INTERVENTIONS DÉPARTEMENTALES

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Manifestation en l'honneur de 30 jeunes espoirs sportifs, bénéficiaires de la bourse départementale.
- Récompenses des 50 équipes de collégiens qui ont participé au championnat de France Union Nationale du Sport Scolaires (UNSS).

PERSPECTIVES 2016 :

- Recentrage des demandes d'interventions autour d'un seul service dédié au sport pour aider et encourager l'accès de tous à la pratique du sport sur tout le territoire départemental.
- Élaboration d'un cadre général des interventions financières en faveur des partenaires sportifs (écoles de sport, comités départementaux sportifs, associations sportives ...).

PRINCIPAUX CHIFFRES

12 021 116 €
Équipements
sportifs et de loisirs

1 491 935 €
Aides aux structures
de sport et de loisirs

13 513 052 €
Sport et loisirs



CULTURE

DIRECTION DES INTERVENTIONS DÉPARTEMENTALES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

La priorité du Département est de proposer à divers publics des actions culturelles en différents points du territoire, soit en réalisant lui-même des manifestations (Jazz sur son 31), soit en aidant financièrement les acteurs publics et privés pour leur fonctionnement ou l'organisation d'événements culturels, voire en participant aux grandes opérations d'investissement.

LES STRUCTURES AIDÉES EN 2015 :

- Pronomades en Haute-Garonne : subvention de 285 000 € pour les projets culturels 2015.
- Cinémathèque de Toulouse : subvention de 253 000 €.
- Réalisation de la « Maison du grenier » à Tournefeuille : subvention de 180 000 €.



PRINCIPAUX CHIFFRES

996 471 €
Archives
départementales

1 038 650 €
Médiathèque
Départementale
et Lecture Publique

7 803 966 €
Équipements
et actions culturels

218 601 €
Patrimoine culturel

10 057 688 €
Culture

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Dans un département comme la Haute-Garonne qui compte une agglomération importante et près de 600 communes, le Conseil départemental a la volonté de mettre en place une culture de proximité en favorisant la diversité des disciplines et des lieux où elles peuvent s'exprimer.

Loin d'être un simple mécénat, l'action culturelle du Conseil départemental tend à s'apparenter à un véritable service public départemental puisqu'il dispose de services propres, à la disposition des communes, des écoles, des associations et des particuliers.

Ainsi, le Département à travers sa nouvelle Direction des Arts Vivants, créée au 1er septembre 2015 suite à la reprise de l'activité de l'Association Départementale pour le Développement des Arts de la Haute-Garonne (ADDA31) :

- Met en place, anime et actualise le Schéma des enseignements artistiques par notamment l'accompagnement des écoles de musique du Département dans leur fonctionnement et leur développement ainsi que par le développement d'actions d'éducation artistique en milieu scolaire.
- Œuvre à l'accessibilité du plus grand nombre des Haut-Garonnais à l'offre culturelle proposée par le Conseil Départemental par un aménagement culturel équilibré du territoire.
- Accompagne et soutient le développement de la présence artistique et culturelle en Haute-Garonne.

Par ailleurs, le Conseil départemental participe à la sauvegarde du patrimoine départemental. Ainsi, le château de Laréole, acquis en 1984 et qui a fait l'objet d'une restauration progressive, est mis en valeur par une programmation estivale de spectacles et d'expositions.



ACTIONS EN 2015 : FESTIVAL 31 NOTES D'ÉTÉ

Spectacles gratuits – tout public -11 000 spectateurs en 2015

FESTIVAL LARÉOLE, LE CHATEAU SE DONNE EN SPECTACLE

Juillet -août - Spectacles gratuits- familial –tout public - 8 000 spectateurs en 2015

ESPACE ROGUET

De sept à mai - Spectacles gratuits – tout public et public scolaire - 5 800 spectateurs en 2015

JAZZ SUR SON 31

Octobre - Spectacles gratuits pour les concerts clubs et à tarif réduit pour l'Automne Club -tout public - 20 000 spectateurs en 2015

LA FÊTE DE LA MUSIQUE

21 juin - Spectacle gratuit – tout public – 1 900 spectateurs en 2015

TOURNÉES DÉPARTEMENTALES : ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE ET BIG BAND 31 CADET

D'avril à juin et de novembre à décembre - Spectacles gratuits - tout public et public scolaire - 4 500 spectateurs, dont 1 400 collégiens en 2015

LES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Près de 5 000 collégiens.

- Danse au collège
De septembre à mai - 360 élèves : 12 classes dont 10 de collèges et 2 élémentaires.
- Jazz au collège
De septembre à juin - 380 élèves : 13 classes ou chorales.
- Théâtre au collège
De septembre à mai - 240 élèves : 8 classes de collèges.

En parallèle, le Conseil départemental continue son engagement auprès des collégiens en proposant plusieurs passerelles en lien avec sa programmation sur le département pour favoriser un accès à l'art.

BREVET MUSICAL DÉPARTEMENTAL

Les 21, 22, 28, 29 mars 2015

Plus de 600 candidats issus de 50 écoles de musique.

L'ORCHESTRE MUSIKA

4 au 9 juillet 2015 - 80 jeunes instrumentistes âgés de 12 à 24 ans issus des écoles de musique et conservatoires de la Haute-Garonne.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Étude des demandes de subventions et conseils aux écoles de musique.

PERSPECTIVES 2016 :

- Mission d'étude pour une actualisation du schéma départemental des enseignements artistiques.



LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

La Médiathèque départementale met à disposition des communes de moins de 10.000 habitants une collection, pour un public adulte et « jeunesse », de 400 000 livres, 200 000 CD, 15 000 DVD et 7 500 partitions musicales... et des milliers de contenus numériques sur la Médiathèque numérique, lancée en octobre 2015.

Ces collections permettent :

- le prêt de 330 000 documents aux 154 bibliothèques municipales et aux 108 points-lectures et dépôts tous publics ;
 - le prêt de 40 000 documents dans les bus lors des tournées de prêt direct et de 30 000 documents dans les écoles, maisons de retraites, foyers, etc. ;
 - 79 animations annuelles dans les bibliothèques municipales ;
 - 230 prêts d'expositions, tapis de lecture, Kamishibai et valises lecture ont été effectués dans 60 bibliothèques municipales ;
- La Médiathèque départementale a organisé 58 journées de formation, qu'ont suivi 445 bibliothécaires salariés et bénévoles de Haute-Garonne.



GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Deux évolutions majeures ont marqué l'activité par ailleurs croissante de la Médiathèque départementale : la mise en place du service de réservation et l'ouverture à l'automne du bouquet de ressources numériques. La première offre la possibilité aux établissements du réseau de réserver n'importe quel document et de se le faire acheminer au moyen d'une navette mensuelle. La seconde propose aux abonnés des bibliothèques-médiathèques municipales conventionnées un accès gratuit à des ressources numériques : vidéos de fiction, logiciels d'autoformation, presse en ligne, etc.

154

bibliothèques - médiathèques
desservies

79

séances d'animations

400 000

documents prêtés
dans le réseau

230

prêts d'expositions

445

salariés et bénévoles formés

PERSPECTIVES 2016 :

- Définition participative d'un **nouveau schéma départemental de Lecture publique** devant adapter au mieux le périmètre de l'action départementale.
- Mise en place de kits citoyens dans les bibliothèques-médiathèques pour valoriser les collections visant à sensibiliser à la fabrique de la citoyenneté.

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales sont chargées de garder et de mettre en valeur le patrimoine archivistique du Département. Il s'agit de collecter, classer, conserver et communiquer les archives qui permettent de sauvegarder les droits des personnes et des collectivités, d'alimenter la mémoire longue de l'administration et de fonder sur les documents d'histoire, l'identité et la culture des hommes et des territoires.

Les Archives départementales contrôlent ou gèrent les archives publiques constituées sur le territoire départemental, quel que soit le statut des services producteurs. Les fonds conservés sont de nature, de provenance et d'époque très variées.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Poursuite du travail sur le projet de construction d'un bâtiment de conservation à Colomiers (avant-projet sommaire validé par les Archives de France en octobre, réflexion sur la préparation des fonds à transférer).
- **Archivage électronique** : préparation du cahier des charges pour l'acquisition d'un système d'archivage électronique, en collaboration avec la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT) ; accueil d'une journée sur l'archivage électronique en collaboration avec les Archives de France à l'Hôtel du Département le 28 avril.
- Achèvement du **récolement réglementaire des fonds**.
- **Action culturelle** : participation aux **Journées européennes du Patrimoine**, au salon **Scientilivres** ; tenue et préparation du cycle de conférences et d'ateliers adultes et enfants.

PERSPECTIVES 2016 :

- Lancement d'un projet de construction d'un bâtiment de conservation sur Toulouse.
- Lancement d'un marché pour l'acquisition d'un système d'archivage électronique en collaboration avec la DIT.
- Accompagnement des transferts d'archives résultant des réorganisations administratives et des transferts de compétences, notamment entre Département, Métropole et Région.
- Réaménagement de la salle de lecture à Toulouse.
- **Action culturelle** : contribution au **Parcours laïque et citoyen**, cycle de conférences et d'ateliers.
- Enrichissement du site Internet des Archives départementales ; ouverture et animation d'une page Facebook.

43 300

mètres linéaires
conservés

23 752

documents originaux
communiqués

348 500

connexions
au site internet

110 500

visiteurs uniques sur le
site internet

1 962

recherches
par correspondances

1 312

chercheurs inscrits
en salle de lecture

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation inauguré en 1994 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Libération de Toulouse et du Département, a une triple vocation : il est destiné à être tout à la fois un musée d'histoire, un lieu de mémoire et un centre de recherche, notamment en liaison avec l'Université Toulouse Jean-Jaurès et les Fondations Nationales de la Résistance et de la Déportation.

Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation a fait du public scolaire une priorité. Il accueille tous les ans plus de 12 000 élèves (470 classes et groupes pour la saison 2015-2016) essentiellement de troisième.

Le Musée prépare les établissements scolaires et les élèves pour le Concours Départemental de la Résistance et de la Déportation (création de plaquettes pédagogiques et d'atelier spécifiques). Des visites pour les plus jeunes (CM2) sont également prévues, adaptées à leur niveau et à leur sensibilité. Un véritable partenariat s'est créé avec les établissements toulousains et haut-garonnais. La fréquentation individuelle est également en hausse, le musée ayant accueilli 5 000 visiteurs individuels en 2015.

Une salle réservée aux expositions temporaires vient compléter les collections permanentes. Ces présentations sont le moyen d'approfondir différents aspects de la guerre, souvent peu connus ou occultés, ou bien de faire le lien avec l'actualité des droits de l'Homme dans le monde.

Le Musée accueille régulièrement des sessions de formations destinées aux enseignants sur les thématiques de la seconde guerre mondiale, de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire.

Sur 2015 plusieurs sessions se sont déroulées, en tout ou partie, dans ses murs (professeurs de collèges/lycées, de lycées professionnels ou de primaires).

L'année 2015 a été marquée par plusieurs événements, dont la première participation du Musée aux Journées Européennes du Patrimoine qui a attiré plus de 450 visiteurs.



LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges a été créé en 1985 par le Département. Dépositaire de l'ensemble des objets issus des fouilles qui ont été menées à Lugdunum, chef-lieu de la Cité des Convènes (le Comminges moderne) de 1920 à 2005, le musée a pour vocation d'en promouvoir l'étude et la mise en valeur. Il est également dépositaire d'un important fonds photographique et de l'ensemble de la documentation archéologique qui se rapporte aux fouilles et, pour une part, à l'archéologie du Comminges.

Le Musée dispose, en outre, d'une riche bibliothèque de recherches, spécialisée en histoire ancienne et en archéologie, ouverte aux chercheurs qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Le musée accueille annuellement 15 000 visiteurs environ, conviés à des expositions temporaires.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Développement durable
- Eau
- Déchets
- Espaces naturels
- Activités de loisirs et de pleine nature



DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Soucieux de la préservation de l'environnement, le Conseil départemental mène depuis de nombreuses années une politique environnementale engagée et volontaire.

Depuis 2011, il participe notamment à la lutte contre le changement climatique par la mise en place d'un Plan Climat Energie Départemental.

Il s'agit d'une démarche de développement durable ayant pour objectif de limiter les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, mais également de favoriser l'adaptation du territoire et des populations aux conséquences inéluctables du réchauffement climatique.

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Plan Climat Energie Départemental

Depuis 2011, le Conseil départemental participe à la lutte contre le changement climatique par la mise en place d'un Plan Climat Energie Départemental dont l'objectif est de connaître et limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à l'ensemble des activités de la collectivité en engageant un plan d'actions d'atténuation et/ou d'adaptation.

En 2015, il réaffirme son attachement à cette lutte en s'engageant volontairement dans la même démarche à l'échelle des territoires pour mieux adapter ses politiques publiques au changement climatique, anticiper l'augmentation inévitable des énergies fossiles et lutter contre la précarité et l'isolement énergétique afin d'accompagner les acteurs locaux et la population haut-garonnaise dans la transition énergétique.

Démarches d'éco-exemplarité de la collectivité

Depuis 2009, le Conseil départemental s'est engagé dans une démarche d'éco-responsabilité afin de traduire son exemplarité en matière de développement durable. Cette démarche se décline notamment à travers : une politique d'achat responsable, une démarche « Zéro-Phyto », l'introduction de produits de qualité et de proximité dans les services de restauration des collèges, la réalisation d'un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), l'optimisation de la gestion et de la valorisation des déchets de la collectivité...

Aménagement durable

Compétence obligatoire du Département qui met en œuvre les procédures de restructuration du foncier agricole et forestier sur des territoires communaux avec pour principaux objectifs :

- la préservation, la protection et la mise en valeur des milieux naturels constituant des puits de carbone pour pallier l'augmentation des gaz à effet de serre,
- la maîtrise de l'urbanisation et du foncier agricole,
- l'aménagement du territoire communal par la création de réserves foncières pour des projets d'équipements publics,
- la réparation des dommages causés par la réalisation de grands ouvrages (autoroutes, réseaux ferrés).

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Organisation d'un colloque « Les territoires haut-garonnais en action face au changement climatique » le 4 novembre 2015 relayant au niveau départemental la Conférence Mondiale sur le Climat « Paris Climat 2015 – COP21 » sous la forme d'une journée d'échanges sur le changement climatique avec les collectivités territoriales du département, les associations et les acteurs économiques.

Les objectifs de cette journée ont été de préciser les enjeux et les défis à relever, mais également d'échanger sur les initiatives innovantes afin de dégager les besoins et opportunités du territoire pour contribuer à la recherche de solutions durables.

PERSPECTIVES 2016 :

Mise en place d'un Espace Info Énergie sur les territoires du Pôle D'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Tolosan et PETR Lauragais avec la présence de conseillers qui informeront gratuitement le grand public sur les projets de construction et rénovation énergétique, ce qui permettra d'offrir ce service à l'ensemble du territoire du département.

Ces espaces sont couplés avec les permanences du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental dédiées à l'accompagnement du public éligible aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Réalisation d'un bilan carbone territorial dont l'objectif sera de dresser un premier bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire haut-garonnais pour adapter **les politiques dans le domaine climat-énergie.**

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental inscrit son action en faveur de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usagers dans les cadres règlementaires définis par l'Union Européenne (Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)...), l'Etat (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, Lois Grenelle I et II de l'Environnement...) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015) du Comité de bassin Adour-Garonne. Il a approuvé les orientations de sa politique Eau en 2011.

Ainsi, il propose un ensemble d'actions et de financements visant :

- À mieux gérer la ressource en eau par la gouvernance et la solidarité interdépartementale.
- À rechercher un équilibre raisonné en période d'étiage.
- À accompagner les collectivités locales dans l'aménagement du territoire haut-garonnais (équipements d'adduction d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, de maîtrise des eaux pluviales, de défense incendie, travaux en rivière...).
- À préserver les milieux naturels.

Le Conseil départemental contribue à la mise en œuvre d'une politique de l'eau axée sur des objectifs d'économie et de préservation de la ressource en eau sans porter atteinte à la qualité de vie et à l'activité économique du territoire.

Les dernières études relatives au changement climatique montrent que la disponibilité de la ressource en eau dans le Sud-Ouest sera plus limitée en 2050 et confortent ainsi la nécessité de poursuivre une politique d'optimisation et de préservation de la ressource.

Le Conseil départemental participe également aux instances de concertation relatives à la gestion de l'eau (SDAGE Adour-Garonne, différents Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Hers-Mort-Girou, Vallée de la Garonne...).

Dans le cadre de sa politique volontariste d'accompagnement des collectivités, le Conseil départemental aide les communes et leurs groupements dans leurs projets d'aménagement et d'équipement visant à garantir à tous l'accès à l'eau potable ainsi que dans leurs projets concernant le traitement des eaux usées nécessaires à la santé publique et à la protection des milieux aquatiques. Le Conseil départemental aide aussi les collectivités et syndicats qui ont la charge de la restauration et l'entretien des rivières et ouvrages.

Depuis longtemps, le Conseil départemental s'est associé à des départements voisins pour créer et gérer des ressources supplémentaires :

- Le Système Neste entre les Hautes-Pyrénées, le Gers et la Haute-Garonne.
- Les barrages de la Montagne Noire entre le Tarn, l'Aude et la Haute-Garonne.
- Le barrage de la Ganguise entre l'Aude et la Haute-Garonne.
- Le barrage de Montbel entre l'Ariège, l'Aude et la Haute-Garonne.
- Le barrage du Filheit entre l'Ariège et la Haute-Garonne.

De plus, le Conseil départemental participe financièrement à des opérations de soutien d'étiage sur la Garonne, le Tarn, l'Hers-Mort et les bassins de l'Ariège Hers-Vif.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

L'adoption du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne pour la période 2016-2021 : le Conseil départemental a suivi l'élaboration de ce document cadre en matière de politique de l'eau et a émis un avis dans le cadre de la procédure de concertation administrative.

Après un important travail de collecte des données, réalisé en régie (2014-2015), la réalisation du **Schéma Départemental de l'Alimentation en Eau Potable** a été confiée au cabinet d'ingénierie ARTELIA (Août 2015). Cette étude vise à orienter les aides départementales dans le but d'optimiser leur pertinence, leur lisibilité, leur efficacité, en tenant compte des nouveaux enjeux et des besoins futurs (à l'horizon 2030). La restitution des conclusions de la première phase (état des lieux et diagnostic) est attendue pour le mois de septembre 2016.

Dans le cadre du **Réseau Complémentaire Départemental (RCD)**, le suivi de la qualité de l'eau a été étoffé et porte désormais sur 35 points (nappes, rivières et plans d'eau). Le premier bilan du suivi de la qualité de l'eau a été réalisé en collaboration avec le Laboratoire départemental 31 Eau - Vétérinaire - Air et un rapport a été présenté en session du Conseil départemental en octobre 2015.

PRINCIPAUX CHIFFRES

5 485 504 €

Contrôle et qualité de l'eau

4 222 278 €

Production et alimentation en eau potable

6 033 988 €

Gestion de la ressource en eau

3 628 280 €

Assainissement

100 296 €

Aménagement des cours d'eau

139 218 €

Régie départementale

19 609 564 €

Eau



PERSPECTIVES 2016 :

- **La poursuite et le développement du Réseau Complémentaire départemental** avec une cinquantaine de points suivis en 2016 ; parallèlement les résultats du suivi 2015 (premier cycle de mesure portant sur une année complète), seront analysés et présentés.
- **La finalisation de l'inventaire départemental des zones humides.** Le Conseil départemental s'est porté maître d'ouvrage d'un inventaire des zones humides en 2011. La seconde phase correspond à un travail de prospection sur le terrain afin de vérifier la présence de zones humides effectives. Lorsque l'inventaire sera terminé, les données seront diffusées à l'ensemble des collectivités qui doivent, dès à présent, les intégrer dans les documents d'urbanismes, d'après les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (2016-2021).
L'inventaire des zones humides permettra également d'alimenter la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental.
- **Le lancement d'une grande étude hydrogéologique** permettant d'améliorer la connaissance sur les nappes du département (synthèse hydrogéologique départementale) en collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 31 - EAU - VÉTÉRINAIRE - AIR

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Article 95

« Les laboratoires publics d'analyses gérés par des collectivités territoriales constituent un élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire ; ces laboratoires font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires. Ils interviennent dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la santé végétale et dans la surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement »

Le Conseil départemental a à sa disposition, via son Laboratoire départemental (le LD31EVA), un outil pour :

- Contrôler la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux de loisirs, des eaux de rivières et des eaux souterraines : contrôles officiels (LD31EVA sélectionné par appels d'offres de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne) ou autocontrôles.
- Contrôler sur la Région Midi-Pyrénées les eaux minérales conditionnées ou destinées au thermalisme.
- Vérifier la conformité des eaux froides et des eaux chaudes sanitaires utilisées dans les collèges ainsi que sur le site du Conseil départemental, boulevard de la Marquette à Toulouse, pour lequel il effectue aussi des analyses d'air.
- Contrôler la qualité de l'air ambiant et de l'air intérieur.

Le Conseil départemental, avec l'appui de ses conseillers agricoles, contribue à la mise en œuvre d'une politique de l'eau, axée sur des objectifs d'économie et de préservation de la ressource en eau sans porter atteinte à la qualité de vie et à l'activité économique du territoire.

Les dernières études relatives au changement climatique montrent que la disponibilité de la ressource en eau dans le Sud-Ouest sera plus limitée et confortent ainsi la nécessité de poursuivre une politique d'optimisation et de préservation de la ressource.

LD31EVA, pôle eau - environnement :

- 61 % de prestation pour le service Public ; 39 % pour le Privé.

Ses domaines géographiques d'intervention sont :

- La Haute-Garonne (pour 50%).
- Les autres départements de Midi-Pyrénées : 35 %.
- Le bassin Adour-Garonne (pour 15 %).

Contrôle qualité de l'Eau à la charge du Département :

- Eaux froides distribuées dans les cantines des Collèges, au restaurant administratif, à la Crèche, au site de Laréole.
- Eaux chaudes sanitaires des douches des Collèges, du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, du site du Conseil départemental, Boulevard de la Marquette à Toulouse, pour surveiller le risque légionellose.
- Réseau complémentaire départemental (RCD31) de suivi des eaux superficielles et souterraines étoffé a débuté en Juillet 2014. Ce réseau financé à 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne permet de suivre et d'analyser la qualité des eaux superficielles et souterraines et d'anticiper les impacts potentiels sur la ressource en eau dus aux changements climatiques, à des pollutions accidentelles ou chroniques.

Le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) effectue au moins une visite par an sur chaque système d'assainissement pour faire le point sur la collecte, la station d'épuration (état, entretien, résultats épuratoires, dysfonctionnements et aménagements éventuels, ...) et la gestion des sous-produits. Pour les collectivités bénéficiant de l'assistance technique conventionnée, des conseils sont formulés. Pour les autres stations, les informations sont collectées pour le département et si les bilans d'autosurveillance sont peu fréquents (cas des petites stations) un prélèvement ponctuel est réalisé en sortie pour avoir un aperçu de la qualité du traitement. Ces données permettent d'avoir une vision précise de l'état des systèmes d'assainissement du département.

De plus le SATESE participe au suivi de procédés innovants en assainissement collectif tels que les filtres à apatites pour le traitement du phosphore, les zones de rejet végétalisées, ...

La MVAB (Mission de Valorisation Agricole des Boues de stations d'épuration) centralise toutes les données (plans d'épandage et suivis agronomiques) sur les épandages de boues réalisées en Haute-Garonne (boues urbaines et industrielles). Ces informations sont intégrées dans une base de données couplée à un Système d'Information Géographique (SIG).

ACTIVITÉ LD31EVA , PÔLE EAU ENVIRONNEMENT

39 450
échantillons analysés

23 490
prélevés par le LD31EVA

RÉSEAU COMPLÉMENTAIRE DÉPARTEMENTAL (SURVEILLANCE DES RIVIÈRES ET EAUX SOUTERRAINES)

35
points de mesure

NOMBRE DE STATIONS SOUS ASSISTANCE TECHNIQUE DU SATESE

38 sur **240**

VISITES DU SATESE SUR TOUTES LES STATIONS D'ÉPURATION DU DÉPARTEMENT POUR RECUEIL DE DONNÉES

228
visites avec analyses

157
visites sans analyses

MVAB : CENTRALISATION DES DONNÉES

34 000
Tonnes de matières sèches

sur

4 200 hectares
pour une centaine d'agriculteurs

PERSPECTIVES 2016 :

- Augmenter le nombre de **points de mesure du réseau complémentaire** départemental.
- Maintenir les **contrôles dans les collèges** et sur les sites du Conseil départemental.
- Développer le conseil pour le suivi de la qualité de l'air intérieur, notamment dans les Collèges.

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux en cours de révision en Haute-Garonne, confié jusqu'alors aux Départements, a été transféré aux Régions par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Les actions volontaristes

Depuis 2011, le Conseil départemental s'est doté d'un Plan Départemental de Prévention des Déchets (PDPD) pour sensibiliser et aider les collectivités à réduire les quantités de déchets.

Parallèlement, le Conseil départemental apporte son soutien financier aux collectivités qui s'occupent de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Le Conseil départemental apporte son soutien financier pour les investissements des collectivités pour leur gestion des déchets ménagers :

- Pour **créer et moderniser des équipements structurants**. En 2015, 3 projets ont été engagés pour un montant de 215 912 € :
 - la création d'une plateforme de stockage des déchets verts à Cugnaux,
 - l'optimisation de la plateforme de compostage à Cugnaux,
 - la création d'une déchèterie à Saint-Thomas.
- Pour **optimiser le tri et la collecte des déchets** : 29 projets financés en 2015 pour 348 982 €.

Depuis 2011, le Conseil départemental s'est doté d'un **Plan Départemental de Prévention des Déchets** (PDPD) pour sensibiliser et aider les collectivités à réduire les quantités de déchets : en 2015, 5 collectivités ont ainsi été accompagnées pour mettre en place leur programme local de prévention des déchets.

Le Conseil départemental réalise également en régie un **Schéma départemental de gestion des déchets de l'assainissement et de l'eau potable** afin de mettre en œuvre une politique territoriale cohérente et efficiente pour la valorisation et le traitement de ces déchets.

Une expérimentation sur la **collecte des biodéchets** est en place depuis 2014 sur 10 collèges et l'Hôtel du Département : 148 tonnes ont été collectées et valorisées en 2015.

3
équipements
structurants aidés

29
opérations de tri
et de collecte aidés

PERSPECTIVES 2016 :

Le Conseil départemental souhaite poursuivre **l'accompagnement financier des collectivités** pour les aider dans leurs investissements au plus près de leur besoin ainsi que son appui technique notamment pour réduire la quantité de déchets produits.

Le Département va **poursuivre la réalisation d'un diagnostic exhaustif sur la gestion des déchets liés à l'assainissement et l'eau potable**, identifier les enjeux et proposer une stratégie d'optimisation, de planification et d'aides à la décision pour une gestion durable de ces déchets.

Enfin, le Département se veut exemplaire et poursuit en interne **une optimisation de la gestion de ses déchets** en favorisant le tri et la valorisation tout en maîtrisant les coûts sur différentes dimensions : développement du tri sélectif, prévention du gaspillage alimentaire, tri et valorisation des biodéchets.

PRINCIPAUX CHIFFRES

58 847 €
Planification
des déchets

20 922 €
Création
et modernisation
d'équipements
structurants

68 063 €
Équipements
de collecte

147 832 €
Déchets



ESPACES NATURELS

DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) boisés ou non (article L113-8 du Code de l'Urbanisme).

Parallèlement à la mise en place de cette politique, le Conseil départemental poursuit son accompagnement technique et financier à des projets de territoire et réalise, en maîtrise d'ouvrage ou en régie, des investissements et des travaux en matière de protection et de gestion des espaces naturels :

- Gestion durable de la forêt départementale de Buzet.
- Soutien de projets de mise en valeur de la forêt communale.
- Soutien à la plantation de haies.
- Soutien à l'aménagement durable des cours d'eau et des zones humides.

Le Conseil départemental a créé un service Biodiversité et Aménagement Durable dont la majorité des missions sont financées par la Taxe d'Aménagement. Le service a pour objectif partagé la mutualisation de ses compétences et l'accompagnement des autres directions, en particulier pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et pour les procédures d'enquêtes publiques. Il est divisé en deux pôles.

Le Pôle « Biodiversité » dont les missions sont de :

- Mettre en œuvre, en régie, la politique des Espaces Naturels en partenariat étroit avec les acteurs des territoires.
- Gérer, entretenir et valoriser la forêt départementale de Buzet (460 ha) et à partir de 2016, les autres sites départementaux classés Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- Créer et mettre en œuvre des animations « nature » avec le Syndicat Mixte pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SMEPE).

PRINCIPAUX CHIFFRES

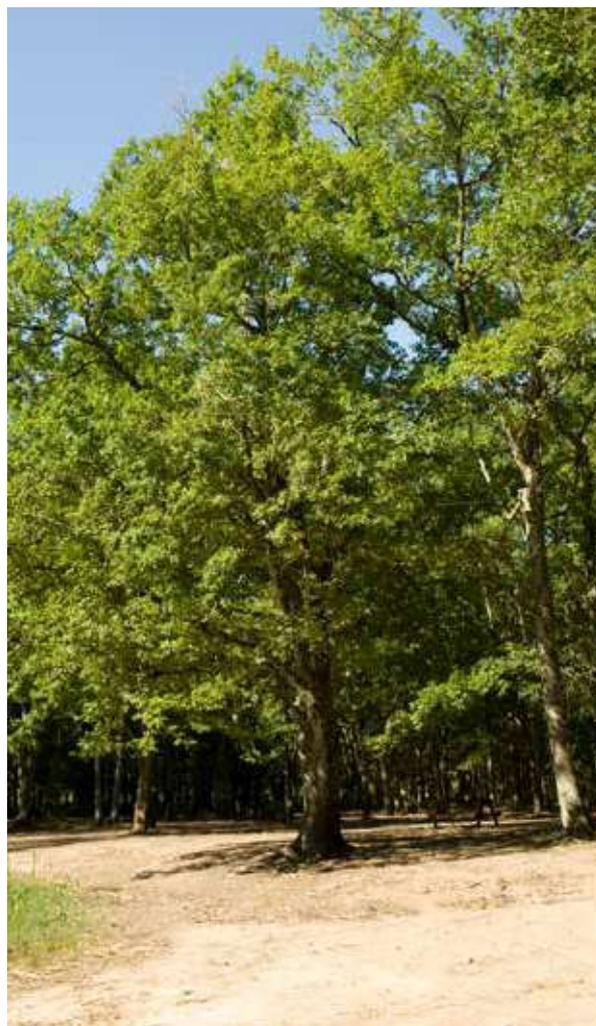
210 248 €
Espaces naturels

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- **Décembre 2014 – septembre 2015** : Restauration en régie de la fonctionnalité naturelle de prairies annexes à la forêt de Buzet récemment acquises par le Conseil départemental et fortement dégradées par des dépôts de déchets et un important enfrichement.
- **10 septembre 2015** : Inauguration de la réserve Naturelle régionale Confluences Garonne-Ariège au sein de laquelle le Conseil départemental a inscrit plus de 6 ha de propriété départementale.
- **26 novembre 2015** : Adhésion du Conseil départemental à l'Observatoire Régional de la Biodiversité de Midi-Pyrénées, outil partenarial et collaboratif au service de la biodiversité et des acteurs du territoire.

PERSPECTIVES 2016 :

- **Classement de sites départementaux en ENS** dont la forêt de Buzet.
- Définition du cadre d'intervention départemental au bénéfice de la biodiversité.
- Finalisation de **l'inventaire départemental des zones humides**.



ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE

DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Randonnées pédestres

Le Conseil départemental est compétent pour élaborer un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) [article L361-1 du Code de l'Environnement]. L'ensemble des voies publiques et chemins privés inscrits au plan constitue un maillage de cheminements pour des randonnées non-motorisées concourant à la valorisation touristique de territoires. En outre, cette inscription permet une protection juridique et participe à la préservation des écosystèmes et des services rendus.

Le PDIPR haut-garonnais a été élaboré en 1994 et actualisé en 2007. Depuis et chaque année, de nouveaux parcours, des ajustements, suppressions et/ou remplacements de tronçons sont proposés, entraînant régulièrement une mise à jour.

Par ailleurs, le Conseil départemental développe un partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), qui accompagne les collectivités dans la définition des itinéraires proposés à l'inscription au PDIPR. Cette collaboration sera formalisée par un accord cadre sur 3 ans, décliné chaque année par une convention annuelle.

PRINCIPAUX CHIFFRES

369 848 €
Accès à la nature

8

communes concernées

50 km

d'itinéraires révisés

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Lancement du projet **Via Garona** (cheminement le long de la Garonne entre Toulouse et Saint-Bertrand-de-Comminges Inauguration prévue en juillet 2017).

PERSPECTIVES 2016 :

Création et développement de 3 axes majeurs d'irrigation des territoires en partenariat avec le CDRP :

- **Via Garona.**
- Itinéraire du **Canal des 2 Mers.**
- **Entourisme en Frontonnais.**

Itinéraires cyclables

Le Département a des compétences obligatoires en matière cyclable en tant que gestionnaire d'un réseau routier. Depuis la mise en place de son Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables en 1997, le Conseil départemental soutient très concrètement les déplacements à vélo et toutes les initiatives qui peuvent encourager la pratique de ce mode de déplacement « doux ».

Les deux axes définis dans ce schéma directeur sont :

- L'axe des canaux, dont les parcours cyclables du canal du Midi, du canal de la Garonne et de la Rigole de la Plaine, la partie lac de Saint-Ferréol jusqu'au lac de Lenclas (17 km),
- L'axe de la vallée de la Garonne, dont quatre sections du parcours cyclable de la Garonne sont à ce jour ouvertes entre Cierp-Gaud et Carbonne (environ 110 km).

Ces aménagements destinés à un public familial sont des aménagements en site propre (canal du midi, canal de Garonne et Rigole de la Plaine) ou des itinéraires partagés (parcours cyclable de la Garonne).

Un montant d'environ 220 K€ est consacré chaque année à l'entretien courant des pistes cyclables départementales.

Le Conseil départemental achète également les terrains nécessaires à la réalisation des pistes cyclables départementales.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Le Conseil départemental apporte son soutien financier aux communes ou à leur groupement pour leurs projets d'aménagements cyclables : en 2015, 14 projets d'un montant total de travaux de 1 522 738 € ont été programmés pour un linéaire total de 8,8 km et une subvention s'élevant à 417 703 € (montant décidé).

D'autre part, le Conseil départemental a réintégré le comité d'itinéraire de la V80, « le canal des deux mers à vélo » pour assurer la promotion touristique de cet itinéraire traversant le territoire de six départements.

PERSPECTIVES 2016 :

Le Conseil départemental poursuit la réalisation de son parcours cyclable de la Garonne réalisé à ce jour sur 110 km. Au nord, il s'agit de relier Marquèfave jusqu'à la métropole toulousaine.

Plus au sud, des études réglementaires seront réalisées pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Cierp-Gaud et le Val d'Aran pour se connecter à un projet de circuit VTT porté par le « Conselh Generau d'Aran ».



SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

- Risques des biens et des personnes
- Sécurité de l'alimentation en eau potable

RISQUES DES BIENS ET DES PERSONNES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL 31 - EAU - VÉTÉRINAIRE - AIR

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental est, selon la loi du 16 décembre 1964, chargé de la surveillance de la prolifération du moustique sur le département et de la lutte antivectorielle autour de cas suspects ou confirmés de dengue et de chikungunya.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Poursuite, sur 27 communes de la Haute-Garonne, de la mise en œuvre des opérations de **surveillance du moustique tigre**. Ce moustique est responsable de la transmission du virus de la Dengue et du Chikungunya s'il est au contact de personnes de retour en France et qui se sont contaminées à l'étranger.
- Prestation sous-traitée à l'Entente Interdépartementale Méditerranée (EID)- coût 80 000 €, et gérée par le Laboratoire Départemental 31 Eau - Vétérinaire - Air.
- Présence avérée du moustique tigre sur Toulouse et des communes environnantes, observée par piégeage ou par signalement des citoyens.

PERSPECTIVES 2016 :

- Maintien de ce suivi.
- Contacts avec d'autres départements pour le faire en régie.
- Renforcement de la politique de communication pour inciter la population à prendre des mesures préventives.

Suivi de la prolifération du moustique tigre : coût environ 100 000 €.

DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Les PPRT ont été institués suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Les PPRT concernent les établissements SEVESO à «haut risque». Leurs objectifs sont de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future.

La Haute-Garonne compte 11 sites industriels nécessitant la mise en place d'un PPRT dont :

- **7 ont été approuvés** (TOTAL à Lespinasse, ANTARGAZ à Boussens, GACHE CHIMIE à Escalquens, LINDE France à Portet sur Garonne, LACROIX à Sainte-Foy de Peyrolières, SAFRAN HERAKLES à Toulouse et FIBRE EXCELLENCE à Saint-Gaudens) ;
- **1 abrogé pour cessation d'activités** (TOTAL à Escalquens),
- **1 annulé** par la Cour administrative d'appel de Bordeaux (ESSO à Toulouse) (nouveau PPRT ESSO STCM),
- **3 sont actuellement en cours de réalisation** (BASF à Boussens, FINAGAZ à Fenouillet et ESSO STCM à Toulouse).

En tant que Personnes et Organismes Associés, le Conseil départemental participe aux réunions de concertation et donne un avis sur les projets de PPRT. Il est également associé au financement des mesures foncières en tant que collectivité percevant la Contribution Economique Territoriale (loi portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne - Dda- due du 16 juillet 2013 et Ordonnance du 22 Octobre 2015).

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015

En 2015, le Conseil départemental a rendu un avis (favorable) sur le projet de PPRT de FIBRE EXCELLENCE et a participé à 15 réunions des 8 Commissions de Suivi de Site (CSS).

PERSPECTIVES 2016

En 2016, le Conseil départemental siègera dans 8 Commissions de Suivi de Site et émettra un avis sur 3 PPRT en cours de réalisation :

- BASF à Boussens,
- ESSO - STCM à Toulouse,
- FINAGAZ à Fenouillet.

Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement a instauré la procédure du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

Le PPRN a pour objectifs de délimiter les zones exposées aux risques naturels en lien avec des mesures d'urbanisme et de définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour éviter l'aggravation des risques et limiter les dommages.

Le Conseil départemental participe et donne un avis sur les projets de PPRN sur son territoire, en tant que Personnes et Organisme Associés.

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

La sécurité civile a pour objet de prévenir les risques de toute nature, d'informer et d'alerter les populations, ainsi que de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

Le Conseil départemental contribue à la mise en oeuvre de ces missions, avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) créé en 1992 et « départementalisé » en 1996. Il intervient également avec les missions développées par le Laboratoire départemental 31 Eau - Vétérinaire - Air.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les missions du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

- La prévention, la protection et la lutte contre l'incendie.
- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile.
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours.
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

PRINCIPAUX CHIFFRES

49 226 249 €
Risque des incendies
et secours



SÉCURITÉ DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 31 - EAU - VÉTÉRINAIRE - AIR

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Depuis 1998, le Conseil départemental protège en continu les ressources en eau potable du département grâce à son réseau de stations d'alerte (RSA), géré et surveillé 24h/24 par le Laboratoire départemental 31 Eau - Vétérinaire - Air (LD31E-VA). Ce réseau permet de contrôler la qualité des eaux superficielles (fleuves, rivières, canaux,), servant à produire plus de 90 % de l'eau potable consommée en Haute-Garonne par 308 communes, soit 830 000 habitants.

Le Conseil départemental fait partie du réseau Biotox-eau et Biotox Pyrattox couvrant Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin et Poitou-Charente. Il peut être sollicité, à la demande des Agences Régionales de Santé (ARS) ou de service de l'État, 24h/24 pour intervenir dans des cas de malveillance visant des ouvrages destinés à faire ou stocker de l'eau potable ou pour déterminer l'origine de tout produit suspect.

PRINCIPAUX CHIFFRES

492 393 €

Sécurité
de l'alimentation en
eau potable

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

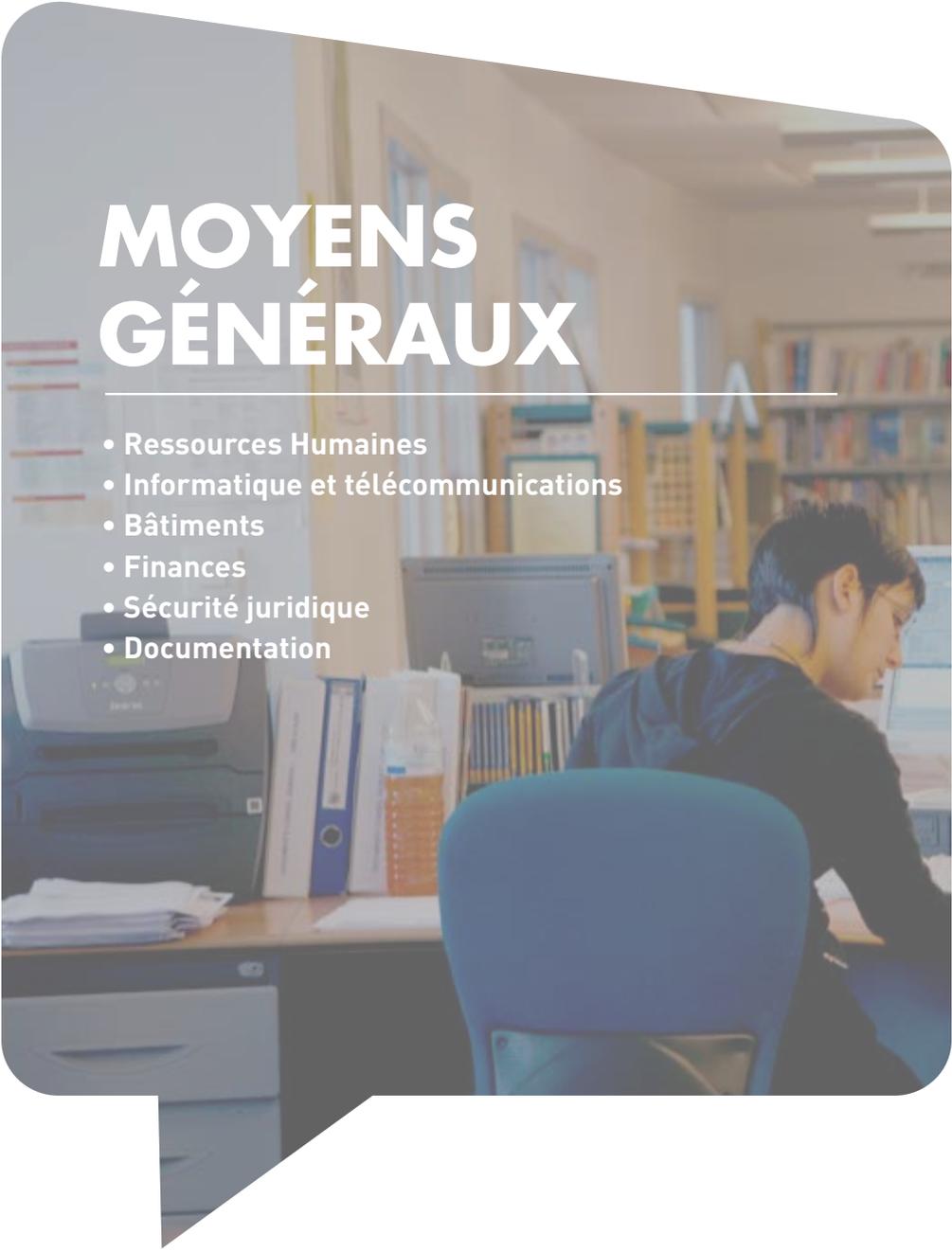
Épisodes de pollution :

- Sur la station de Montespau : uniquement des pré-alertes en charge organique pendant 41h.
- Informations données sur la pollution de l'Aussonnelle à Pibrac en juin 2015.

PERSPECTIVES 2016 :

- Continuer à moderniser les systèmes de communication des stations d'alertes.
- Entraînement aux interventions Biotox avec les pompiers et les traiteurs d'eau.





MOYENS GÉNÉRAUX

- Ressources Humaines
- Informatique et télécommunications
- Bâtiments
- Finances
- Sécurité juridique
- Documentation

RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Trois axes majeurs sont poursuivis :

- 1 - Modernisation** : le support RH améliore et simplifie ses procédures pour être plus réactif. Des procédures sont dématérialisées, d'autres sont rendues plus lisibles.
- 2 - Management** : de nouvelles valeurs de management sont mises en œuvre : élargissement des processus participatifs, formation de l'encadrement, rencontres de direction et séminaires, nouvelle procédure d'entretien professionnel.
- 3 - Qualité de vie au travail** : mieux concilier temps de travail et temps de vie avec un accès facilité au temps partiel, une communication interne de proximité, des relations sociales renouvelées.

6 243

Effectif total

800

Temps partiels

450

Évaluateurs formés
à l'entretien professionnel

7,14 %

Taux d'emploi direct de personnes
en situation de handicap
(la loi requiert 6%)

4 500

Agents formés

PRINCIPAUX CHIFFRES

248 779 587 €

Ressources Humaines

6 664 457 €

Service social
du personnel

258 911 165 €

Personnel

PERSPECTIVES 2016 :

Trois axes majeurs demeurent sur 2016 :

- 1 - Modernisation** : dématérialisation des procédures, déconcentration de budget au sein des Directions Générales Adjointes, personnalisation des contacts entre agents et DRH.
- 2 - Management** : élaboration de projet RH de direction, détermination de parcours professionnels, conseil en management au sein des collectifs de travail.
- 3 - Qualité de vie au travail** : approche du télétravail, étude d'une nouvelle organisation des temps de travail, appui au personnel en situation de reclassement, refonte du site intranet de la DRH, renforcer la communication interne : lettre mensuelle, forum thématiques.



INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Dans un cadre institutionnel rénové et à l'ère du « tout » numérique, le Département doit mener des actions dans un budget maîtrisé tout en intégrant les contraintes réglementaires, techniques et organisationnelles et en adéquation avec les échéances et enjeux fixés par la collectivité.

La collectivité accompagne la transition numérique et décline la nouvelle gouvernance en plusieurs objectifs, à savoir :

- Placer l'utilisateur au « cœur » des préoccupations et des actions menées en proposant de nouveaux services :
- Aux citoyens : télé services sur le portail internet.
- Aux partenaires institutionnels : dématérialisation des échanges, portails ...
- Aux décideurs : outils de suivi d'activité, de pilotage, tableaux de bord ...
- Aux agents : procédures dématérialisées sur le portail intranet ...
- Adapter le système d'information pour suivre l'évolution des métiers et des missions.
- Garantir l'alignement du système d'information avec les enjeux de la collectivité.
- Développer l'ouverture du système d'information aux partenaires et usagers.
- Assurer la qualité de service dans une logique d'efficacité.
- Offrir des outils de pilotage stratégique et opérationnel.
- Définir et mettre en œuvre les projets de dématérialisation.

1) Une collectivité ouverte et agile

- Dans le domaine de l'Open Data avec l'adhésion à l'association Open Data France et mise en ligne d'une vingtaine de jeux de données permettant l'émergence de nouvelles activités.
- Dématérialisation des processus administratifs : lancement de l'étude sur la dématérialisation des factures pour répondre aux échéances réglementaires du 01/01/2017.
- L'amélioration du partage des informations et de l'accès des agents au Système d'Information : portail Intranet, une dizaine d'espaces collaboratifs (Direction de la Voirie et des Infrastructures), outils décisionnels (Observatoire social).

2) Une collectivité qui se modernise

- Évolution du socle technique en place (postes de travail et infrastructure centrale) afin de l'optimiser et garantir les performances, la qualité de service et la sécurité : près de 1 000 postes déployés dans le cadre de la modernisation des postes de travail.
- Renouvellements de progiciels pour répondre aux besoins des utilisateurs : refonte du Système d'Informations (SI) Transports (PEGASE), Système d'Information Géographique, outil de conception routière.
- Organisation de la collectivité : projets majeurs en collaboration avec les directions concernées pour les opérations liées au changement de l'exécutif et au nouveau découpage cantonal.

Il est à noter qu'en 2015, le Conseil départemental a obtenu des cofinancements significatifs pour deux projets :

- **e Collège 31** : 1,4 million d'euros de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).
- **Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)** : 60 000 € de fonds européen (FEDER).

PRINCIPAUX CHIFFRES

5 747 634 €

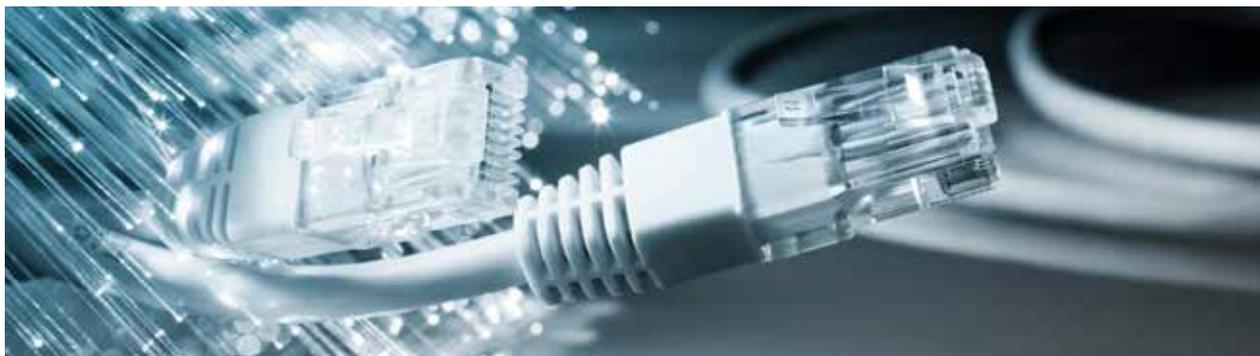
Informatique

1 691 451 €

Télécommunications

7 436 085 €

Informatique et
télécommunications



PERSPECTIVES 2016 :

Aujourd'hui, il est nécessaire de poursuivre l'effort afin de disposer d'un système d'information plus ouvert, interopérable et urbanisé, facilitant la mobilité avec l'intégration du nomadisme.

Le Conseil départemental doit également **accompagner la mise en œuvre de projets liés aux évolutions réglementaires dont notamment :**

- Solidarité : loi sur le vieillissement et dans d'autres domaines comme le Revenu de Solidarité Active (RSA).
- Finances : la poursuite du projet de dématérialisation de la chaîne comptable avec comme prochaine étape la dématérialisation des factures qui doit être opérationnelle pour le 01/01/2017.
- Ressources Humaines : entretien professionnel des agents, réflexion autour du projet de dossier numérique de l'agent.
- Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) (transfert des compétences à la Région et la Métropole), loi sur le numérique.
- Projet de modernisation de la salle de l'Assemblée départementale.
- Développement de e services.
- Montée en charge de l'Open Data.

Consultez le site : data.haute-garonne.fr



BÂTIMENTS

DIRECTION DE L' ARCHITECTURE

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX :

Missions

Mise à disposition et entretien des bâtiments administratifs à usage des services départementaux.

Objectifs

- Pérennité et sécurité des bâtiments existants.
- Réalisation de surfaces supplémentaires le cas échéant, pour s'adapter aux effectifs.

Périmètre

Ensemble du patrimoine bâti administratif et en cours de construction dont l'Hôtel du Département (HDD), son extension, le Centre Administratif Départemental (CAD) de Saint-Gaudens, et les locaux des conseillers agricoles.

RÉALISATIONS :

- Hôtel du Département : remplacement d'un groupe froid.
- Lancement de l'opération de rénovation des ascenseurs.
- Changement du système de sécurité incendie.
- Remplacement de modules de régulation sur ventilo convecteurs.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Mise en conformité des ascenseurs de l'Hôtel du Département.
- Poursuite de l'opération de changement du Système de Sécurité Incendie.

PERSPECTIVES 2016 :

- Livraison du nouveau Système de Sécurité Incendie de HDD.
- Amélioration de l'accessibilité de la salle de l'Assemblée départementale.

PRINCIPAUX CHIFFRES

1 972 627 €

Travaux
et grosses réparations

586 766 €

Gestion patrimoniale

260 860 €

Impôts fonciers

2 820 254 €

Bâtiments



GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Élaboration et développement d'une stratégie financière pour éclairer les choix du nouvel exécutif : présentation de notes financières en avril et juin 2015, élaboration de perspectives financières au cours de l'été 2015.
- Publication du rapport financier 2014 avec le compte administratif 2014 pour éclairer les élus sur la situation financière de la collective (rétrospective).
- Lancement du projet de dématérialisation des pièces justificatives de type facture, avec pour objectif le respect de la réglementation au 01 janvier 2017 pour les grandes entreprises et les personnes publiques.
- Démarrage de l'informatisation de la gestion des régies d'avances et de recettes.
- Participation à différents projets transversaux : Transferts de compétence (loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)), Schéma d'Aménagement Numérique, Contrats de Territoires, réforme des procédures de commande publique, internalisation de l'Association Départementale pour le Développement des Arts de Haute-Garonne (ADDA31) ...

PRINCIPAUX CHIFFRES

1 292 316 545 €
Fonctionnement

335 831 166 €
Investissement

1 628 147 711 €
Dépenses

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

99 161 **74 221**
mandats émis titres de recettes émis

SERVICE DU SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIÈRE

700
utilisateurs logiciel
financier ASTRE

PERSPECTIVES 2016 :

- Participer aux projets nouveaux de la collectivité et des organismes proches du Conseil départemental, être force de propositions et apporter une expertise financière et comptable de qualité.
- Anticiper les évolutions législatives à incidence financière et les intégrer dans les perspectives financières pour développer des stratégies financières à l'attention de l'exécutif.
- Garantir une sécurité comptable et budgétaire en lien avec le Payeur départemental.
- Moderniser les procédures et les outils de la direction :
 - Intensifier la mise en place de la dématérialisation : accompagnement des agents à la conduite du changement et déploiement du support technique adapté.
 - Harmoniser et optimiser la gestion des régies (informatisation).
- Mettre en place des formations en comptabilité et poursuivre le tutorat des nouveaux comptables.
- Assurer les formations et l'assistance aux utilisateurs des logiciels financiers.



ASSEMBLÉE

DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE ET DE LA COMMISSION PERMANENTE

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Les principales missions de la Direction de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente (DADCP) sont :

- l'organisation des sessions de l'Assemblée départementale et des réunions de la Commission permanente,
- la rédaction des procès-verbaux et la transcription des débats des sessions,
- assurer le secrétariat administratif de ces organes délibérants,
- assurer la conformité administrative et juridique du processus décisionnel et des délibérations tant sur la forme que sur le fond,
- la transmission au contrôle de légalité des délibérations et assurer leurs mesures de publicité,
- l'édition, le contrôle administratif et juridique des rapports du Président,
- la gestion des représentations du Conseil départemental dans les organismes extérieurs,
- l'administration fonctionnelle (formations, suivi et pilotage) du logiciel Pos-Actes (outil de gestion dématérialisée des rapports et des délibérations),
- le conseil et l'assistance des directions et services dans le cadre de son périmètre d'action.

5

Sessions

10

Séances Assemblée
départementale

320€

Rapports Assemblée
départementale

340

Délibérations Assemblée
départementale

14 dont **8** à huis-clos
Séances Commission Permanente

2977€

Rapports Commission
Permanente

3653

Délibérations
Commission Permanente



GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Renouvellement intégral de l'Assemblée départementale à la suite des élections départementales : travaux préparatoires, session avec notamment l'organisation des élections du Président et de la Commission Permanente, les délégations à la Commission Permanente et au Président, les désignations dans les organismes extérieurs...
- Conception du nouveau Règlement intérieur de l'Assemblée en collaboration avec la DAJAD,
- Mise en place d'une collaboration étroite avec le Cabinet pour l'organisation des sessions du Conseil départemental et notamment l'adoption d'un planning annualisé des sessions et réunions de la Commissions Permanente,
- Conception et mise en place de l'application GRE (gestion de la représentation des élus),
- Constitution d'un réseau de Référents GRE,
- Première étape dans la dématérialisation du processus décisionnel avec l'utilisation de l'application docapost-FAST pour la transmission des convocations et rapports aux élus,
- Poursuite et fin du cycle des formations de recyclage Pos-Actes entamé en 2013.



PERSPECTIVES 2016 :

- Renforcement de la dématérialisation du processus décisionnel et participation au projet de rénovation de la Salle de l'Assemblée,
- Réception et application des évolutions de Pos-Actes,
- Projet de simplification des rapports de l'ensemble des directions notamment en vue de leur transmission électronique,
- Télétransmission des actes du Département autres que les délibérations,
- Archivages audionumériques,
- Harmonisation des ordres du jour CP avec les collaborateurs des élus,
- Formation commune pour les agents de la Direction.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Formations internes achats responsables :

- Finaliser les formations internes sur le cadre et les leviers d'action
- Première évaluation de la démarche achats responsables

Modernisation et rationalisation des règles internes :

- Refonte de la nomenclature des marchés publics (partie « fournitures »)
- Délégation générale de la Commission permanente au Président pour les marchés publics
- Simplification de la candidature des entreprises
- Relèvement des seuils internes de procédure des marchés : favoriser la négociation.

Pilotage de la fonction achat :

- Prolongement des travaux des groupes inter-directions
- Guide de la négociation : projet finalisé
- Première programmation prévisionnelle des achats
- Création de la Direction de la Commande Publique (DCP) : travaux préparatoires
- Définition des objectifs et organisation des services regroupés à la future DCP

Mission achats transversaux :

- Amélioration de l'approvisionnement de certaines fournitures : réorganisation des magasins, ajustement des besoins de services, renouvellement à l'usure des vêtements de travail, amélioration de l'outil informatique
- Marchés d'achat d'énergie (électricité, propane) :
 - économie annuelle évaluée à 250 000 €
 - électricité verte : 100%
- Marché pour l'équipement du Laboratoire des Routes
- Équipement des bâtiments neufs ou restructurés : MDS Castanet, 7 SEGPA, salle de lecture des Archives

208

Procédures de marchés gérées
(validation, publication,
attribution)

2 214

Commandes générées

423

Marchés notifiés

353

Demande d'étude
d'aménagement

39% des marchés

Part de l'achat responsable
dans la commande publique

500 867

Biens meubles
gérés

20

(dont 8 pour des besoins nouveaux)
Opérations d'achats formali-
sées pour besoins gérés par la
DCP (marchés lancés)

8 890

Prêts de véhicules
du Pool

159

Marchés exploités
(en cours d'exécution pour
besoins gérés par la DCP)

3 915 507

Kilomètres parcourus
par les véhicules
du Pool

CONTRÔLE DE GESTION, ÉVALUATION

DIRECTION CONTRÔLE ET ÉVALUATION

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

SERVICE PILOTAGE

- Structuration et adaptation permanente du système d'information décisionnel au contexte législatif et politique (refonte des cantons, priorisation des structures intercommunales) ;
- Restitutions aux élus et directions de données de pilotage stratégique (subventions versées, rapports d'activité cantonaux) ;
- Coordination des démarches de transferts de compétences sur les volets RH, financiers et patrimonial ;
- Réalisation, en lien avec les directions de la collectivité, du rapport d'activité 2014 ;
- Mise en place d'une coordination de la démarche d'optimisation de la fonction gestion patrimoniale ;
- Recensement des pistes d'optimisation des politiques publiques ayant alimenté le dialogue de gestion budgétaire ;
- Production de données, indicateurs ayant alimenté le dialogue de gestion RH.

SERVICE DES CONTRÔLES INTERNES ET EXTERNES

Contrôles financiers des associations subventionnées et accompagnement des services instructeurs :

- Collecte des comptes 2014 auprès de 1 676 organismes externes
- Analyses financières simples des comptes 2014 de 239 organismes => 15,6 millions d'€ de subventions (soit 77 % des montants versés)
- Analyses financières détaillées des comptes 2014 de 149 organismes => 14,5 millions d'€ de subventions (soit 74% des montants versés)
- Appui technique des directions opérationnelles sur des points comptables particuliers (reprise en régie d'associations, structures tarifées,...)

Missions liées à la gestion des élus :

- Renouvellement de l'Assemblée départementale (accueil et informations des nouveaux élus)
- Gestion mensuelle des indemnités, veille juridique et sociale, déclarations annuelles, contrôle et remboursement des frais de déplacement, rédaction des mandats spéciaux, gestion des demandes de formation
- Mise en place des nouvelles dispositions liées à la Loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

239

analyses financières
simples

149

analyses financières
détaillées

PERSPECTIVES 2016 :

- Proposer, développer et piloter le cas échéant des démarches d'identification des pistes d'optimisation des politiques publiques afin d'alimenter le dialogue de gestion RH et budgétaire
- Accentuer et formaliser le recueil d'informations et d'indicateurs de parangonnage entre départements comparables
- Coordonner les démarches de transferts de compétence sur les volets RH, financier et patrimonial
- Optimiser le SIDCOM dans la production d'informations stratégiques, en lien avec les priorités de la collectivité
- Engager une refonte progressive de la nomenclature des politiques publiques
- Coordination de l'étude sur le processus et les modalités d'attribution des subventions du CD31 dans le domaine social, culturel et sportif
- Renforcer l'appui technique des directions en matière de contrôle des organismes externes

SÉCURITÉ JURIDIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

• Services juridiques :

Préparation de l'installation de la nouvelle assemblée et de son exécutif, participation à l'intégration de l'Association Départementale pour le Développement des Arts de Haute-Garonne (ADDA31), analyse de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et de ses conséquences, formation d'agents de la collectivité sur différents thèmes, participation à la création du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), participation aux groupes de travail transversaux.

- **Services assurances :** remise en concurrence de trois marchés d'assurance couvrant respectivement les risques sur la responsabilité civile, la flotte automobile (flotte du parc technique inclus) et les expositions organisées par le Département.

400

Consultations
juridiques

276

Contentieux
(dont déclarations de successions vacantes
et dépôts de plaintes pour fraude RMI/RSA)

34

Dossiers de protection
fonctionnelle

462

Dossiers de sinistres

PRINCIPAUX CHIFFRES

262 080 €

Assistance juridique

1 994 508 €

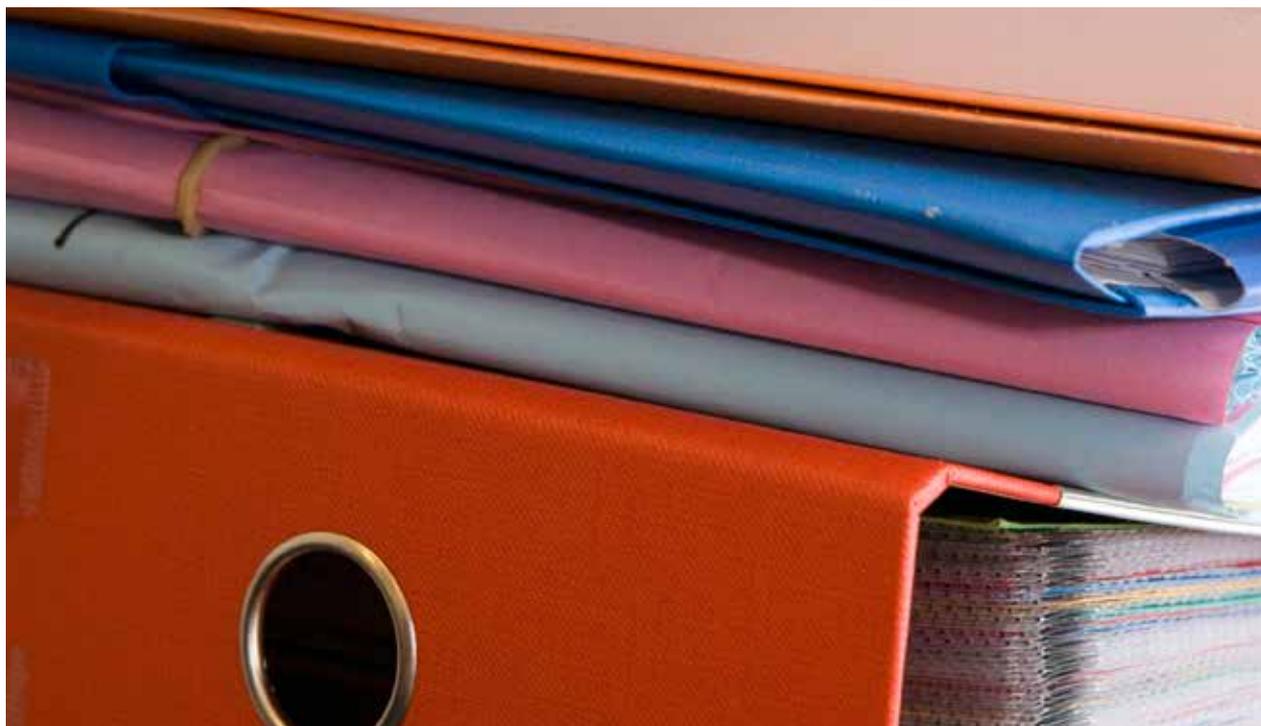
Assurances

96 634 €

Marchés publics

2 353 221

Sécurité juridique



PERSPECTIVES 2016 :

- Poursuivre le travail sur les conséquences de la loi NOTRe et l'appui aux transferts de compétences vers Toulouse Métropole et vers la Région.
- Anticiper les évolutions législatives en termes d'enjeux et de risques pour la collectivité.
- Mettre en place un Intranet juridique.
- Poursuivre les actions de formations produites par les agents des services.
- Mettre en œuvre les nouveaux marchés d'assurance (guide de procédures interne au service et guide d'information à destination des services).
- Participer à l'engagement de la collectivité dans la prévention des risques (indicateurs, ratios, actions,...) au travers de l'analyse de la sinistralité.

DOCUMENTATION

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

- Développement de l'offre documentaire par de nouveaux produits en ligne : Fil de l'info hebdomadaire, zooms thématiques numériques...
- Formations, démonstrations délocalisées (laboratoire départemental, Maisons des Solidarités (MDS)...).
- Participation aux ateliers transversaux (prévention de la radicalisation, addictions...).
- Mise en accès des ressources numériques du Packinfo de la Gazette pour l'ensemble des agents de la collectivité.
- Nouvel outil statistique d'évaluation des recherches effectuées par politique publique.

140 000

Documents référencés
et mis à disposition

96€

Veilles documentaires
diffusées en continu dans
les directions

1 100€

Recherches documentaires
à la demande

(14 % en externe et 86 % en interne)

900

abonnements

600

Sites internet
en lien

2 058

Prêt de documents

PRINCIPAUX CHIFFRES

246 491 €

Mise à disposition
de la documentation

PERSPECTIVES 2016 :

- Mise en œuvre de la fusion des bases pour harmoniser la gestion des commandes et des abonnements et faciliter la présentation et la diffusion de l'information sur l'intranet.
- Organisation des «Clés de la doc» (ateliers d'accompagnement à la recherche documentaire).
- Élargissement de l'accès numérique des services aux normes Afnor.
- Mise en œuvre d'un outil collaboratif pour optimiser la veille documentaire.



CITOYENNETÉ

- Démocratie participative



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Créée lors du Comité Technique (CT) de juin 2015, une mission **démocratie participative** rattachée au Directeur Général des Services (DGS) est devenue opérationnelle avec l'arrivée d'un directeur de projet participation citoyenne le 26 octobre 2015.

Elle doit contribuer aux objectifs suivants :

- Permettre la rencontre et le dialogue élu-citoyen.
- Améliorer le service public par la participation des habitants, et ou des usagers comme parties prenantes de l'action publique locale (définition, mise en œuvre, évaluation).
- Articuler expertise d'usage, expertise technique, légitimité politique (fertilisation croisée).

Pour mettre en œuvre cette ambition, une organisation :

- Un DGS à qui est rattachée la mission, avec un directeur de projet participation citoyenne.
- Une mission démocratie participative qui :
 - Accompagne les directions.
 - Formalise des règles de fonctionnement sur l'association des parties prenantes.
 - Construit avec les directions et diffuse des méthodes pour associer les parties prenantes.

La mission démocratie participative au service du projet participation citoyenne

Une intervention articulée autour de 4 fonctions.

Stratégie

- Être force de proposition dans la définition des orientations stratégiques du Conseil départemental dans le domaine de la participation citoyenne.
- Développer une politique créative de participation citoyenne en association avec l'ensemble des directions ; services et chefs de projet.
- Définir, formaliser, organiser, mettre en œuvre, évaluer la stratégie participation citoyenne de la collectivité.
- Articuler la stratégie participation citoyenne avec les priorités de l'exécutif et de la Direction Générale.

Facilitation

- Accompagner les élus, les directions, les services, les chefs de projet dans la mise en œuvre des orientations.
- Accompagner et soutenir les directeurs, responsables de services, chefs de projet dans l'exercice de leurs responsabilités en développant le partage et l'appropriation de la fonction participation en mettant en place des formations, des actions de sensibilisation.
- Assurer une mission de conseil et d'alerte auprès de la Direction Générale et des élus sur la participation citoyenne.
- Mettre en place un processus d'évaluation des actions et dynamiques de participation citoyenne du Conseil départemental.
- Concevoir et mettre en œuvre des outils et méthodes adaptés aux sujets et métiers, avec les directions.
- Porter et conduire la dynamique de changement en s'appuyant sur la participation citoyenne.
- Placer les agents au cœur de la politique «participation citoyenne» en œuvrant pour le développement des compétences, leur reconnaissance.

Communication

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des stratégies de communication interne et externe.
- Valoriser et faire connaître l'action du Conseil départemental pour la participation citoyenne.

Production

- Réaliser un état des lieux des processus et des acteurs de participation citoyenne en action au niveau des directions, des services, des projets, des territoires.
- Mettre en place une veille territoriale (villes, intercommunalités, départements, régions, pays), juridique, événementielle sur la participation citoyenne.
- Créer et animer une dynamique participation citoyenne avec les acteurs de Haute-Garonne.
- Conduire la création d'outils, de process.

Premiers jalons pour le dialogue citoyen Haut-Garonnais

Depuis novembre, la mission démocratie participative est engagée dans des projets aux côtés des directions :

- Parcours laïque et citoyen des collégiens (direction de l'éducation et des équipements scolaires).
- Sectorisation scolaire des collèges (direction de l'éducation et des équipements scolaires).
- Maison des solidarités : développement du partenariat et relations habitants, usagers (Mission cohésion sociale).
- Refonte du site *haute-garonne.fr*, du magazine (direction de la communication).
- Dépouillement des éléments qualitatifs ressortant des questionnaires dialogue citoyen (direction de la communication).
- Préparation des premières rencontres du dialogue citoyen.
- Préparation d'un séminaire des directeurs et directeurs adjoints sur la démocratie participative.
- Participation à des initiatives sur le département contribuant à la visibilité de cette nouvelle dynamique.

GRANDS ÉVÈNEMENTS 2015 :

Enquête en ligne, « La Haute-Garonne c'est vous » : 8 500 réponses (<http://dialoguecitoyen.haute-garonne.fr>).
Création de la page dialogue citoyen sur le site haute-garonne.fr.

6

directions accompagnées
par la mission
démocratie participative

3

projets et schémas ayant
engagé un processus de
concertation

PERSPECTIVES 2016 :

Des grands chantiers pour le dialogue citoyen dès 2016 :

- 1- Construire une **Charte de la commande publique** avec les principaux intéressés : acteurs de l'insertion, du développement durable et de l'économie, avec une attention particulière à la possibilité de faciliter l'accès aux marchés publics du Département aux TPE (Très Petites Entreprises).
- 2- Consulter sur la réalisation des prochains **collèges**, en fonction de l'avancement des différents programmes, les parents d'élèves, les équipes éducatives, les élus et les riverains concernés, mais aussi, et surtout, les collégiens.
- 3- Créer une démarche de consultation avec **les usagers du réseau de transports Arc-en-Ciel**.
- 4- Permettre le dialogue citoyen sur les **schémas Personnes âgées et Personnes handicapées** mais aussi sur le **schéma de la Lecture publique**.
- 5- Mettre en place une **Charte du dialogue citoyen**.
- 6- Créer des **Rencontres de territoires**. Cette série de réunions, organisées sur l'ensemble du territoire, donnerait la possibilité à tous les Haut-Garonnais, aux acteurs associatifs, économiques et institutionnels d'échanger librement avec les élus du Département. Elles seront l'occasion de dialoguer sur les grands enjeux du Département et d'évoquer les projets qui avancent en Haute-Garonne.

D'autres politiques publiques ou projets font déjà l'objet de processus de concertation, notamment le **Plan départemental d'insertion**, les dynamiques territoriales engagées par **les Maisons Départementales des Solidarités**, la préparation du prochain mandat du **Conseil départemental des collégiens**.

Au service du dialogue citoyen, l'Open Data sera développé et un nouveau site internet sera mis en place pour permettre le dialogue, l'information entre les Haut-Garonnais et l'institution départementale.





**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE**

1 boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9
Tél : 05 34 33 32 31
contact@cd31.fr
www.haute-garonne.fr